Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

N° 63 Juillet – Août - Septembre 2013

Bulletin de liaison de la Section Belgique de l'AIACE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
SC29 02/18 - B 1049 Bruxelles (Belgique) – ☎ (32) 02/ 295 38 42 ou 296 48 24 - Fax (32) 02/299 52 89
Banque: compte n° 210-0377700-34 - BIC : GEBABEBB - IBAN : BE68 2100 3777 0034 - N° d'entreprise : 450733759
E-mail : aiace-be@ec.europa.eu - http://www.aiace-be.eu

Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

Sommaire

N° 63 Juillet – Août – Septembre 2013

EDITORIAL – TEN GELEIDE
2–3 La nouvelle révision du statut, ce que les Anciens devraient savoir

LA VIE de l'AIACE, section Belgique
4 Révision du statut
6 Dialogue social et révision du statut 2011-2014
8 Les travaux du CA de la Section
9 Assises de Porto, 26-31 mai
10 Le parc de Middelheim
11 L'atelier d'Isabelle de Borchgrave
12 La fête du Palio à Sienne, Italie à Sienne

QUESTIONS EUROPEENNES
13 La fin du rêve européen?
15 Premier bilan du pacte (croissance et emploi)
17 Le trublion de l'Union européenne
19 Droit de vote des Européens

QUESTIONS GENERALES
21 Liberté chérie ou liberté honnie ?

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
22 Corrigendum

23 ***LES BREVES***

IN MEMORIAM
24 Charles Van der Vaeren

LU POUR VOUS
24 'Le déclin' de D. Engels

26 ***ILS NOUS ONT QUITTES***

29 Format de l'Ecrin

RIONS UN PEU
29 L'expérience des Anciens, celle des dinosaures ?

30 Deutsche Theatergruppe, Oktober 2014

ILS ECRIVENT
31 Poèmes de Giulia Poto

32 ***Composition du Conseil d'administration***
33 Maisons de repos en Belgique

Ont participé à ce numéro : A. Brun, Y. Demory, T. Detiffe. Guggenbühl, P. Loir, J. Mateus Tique, G. Poto, J.-B. Quicheron, L. Schubert, P. Troberg, A. Vanhaeverbeke, N. Vogel.
Dépôt à la Bibliothèque Royale de Belgique : ISSN 1783 – 5410,
Les textes n'engagent que leurs auteurs et non la Commission européenne

Editeur responsable :
André Vanhaeverbeke

Comité de rédaction :
Yvette Demory
Daniel Guggenbühl
Philippe Loir
Ludwig Schubert
João Mateus Tique

Rédacteur en Chef :
Jean-Bernard Quicheron

Conception graphique, mise en page :
OIB
Email : *jbquicheron@base.be*

Impression :
Ateliers de reproduction de la Commission

Editorial

La nouvelle révision du statut

- Ce que les Anciens devraient retenir -

Le Comité de rédaction

Après des négociations très difficiles entre la Commission, le Parlement et le Conseil, un accord politique a été finalement trouvé fin juin 2013 sur une nouvelle révision du Statut.

Dans ce numéro de l'ECRIN, vous trouverez deux articles de Ludwig SCHUBERT. L'un met en évidence le chemin vers cette révision importante du Statut et donne une première appréciation des résultats. L'autre montre que la nouvelle procédure de codécision du Parlement et du Conseil, sur proposition de la Commission, prévue par le Traité de Lisbonne soulève de sérieux problèmes concernant le dialogue social les entre les représentants du personnel et les autorités. Les principaux messages de ces deux articles peuvent être résumés comme suit :

Le résultat de cette révision du Statut est clairement négatif pour les perspectives de carrière et de pension des collègues plus jeunes et de ceux que l'on devra recruter à l'avenir. Les conséquences négatives à long terme pour le Service public européen (SPE) restent encore à évaluer. Par ailleurs, les effectifs seront réduits de 5% et la durée du travail sera augmentée sans compensation. **Il n'y aura pas d'adaptation des rémunérations et pensions en 2013 et en 2014,** le prélèvement pour les actifs sera augmenté à 6% (7% pour les grades AD15 et 16) et réintroduit dès 2014. Toutefois, nous pouvons toujours espérer que la Cour de justice condamne le Conseil encore cette année pour nous accorder les pourcentages d'adaptation de 2011 et 2012 (deux fois 1,7% rétroactivement).

D'un point de vue plus positif, la nouvelle (et sixième !) Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions repose pour l'essentiel sur les mêmes fondements techniques que les Méthodes précédentes et qui ont fait leurs preuves dans le passé. En dépit d'un retardement (exceptionnel et temporaire) de certaines adaptations de pouvoir d'achat par des clauses « de modération » et « d'exception avec récupération », le niveau des rémunérations et pensions qui résultat de l'application du **« principe du parallélisme »** (par rapport à un échantillon de 11 pays membres) n'est pas affecté à terme. **L'application de cette Méthode est automatique** et elle se prolonge au-delà de 2023 si une nouvelle Méthode n'est pas décidée.

Les droits acquis des pensionnés sont respectés : l'existence du fonds de pension « notionnel » que nous avons inlassablement souligné est explicitement reconnue et il n'y aura pas de prélèvement sur les pensions ! **Ces résultats relativement positifs** en matière de Méthode et de respect des droits acquis des pensionnés **ont pu être obtenus** – en dépit d'un manque général de dialogue social - **grâce à la logique économique, sociale et juridique de nos arguments**. Inlassablement présentés, notamment par l'AIACE, ces arguments ont été finalement repris par la Commission et par le Parlement avec le soutien précieux des Services juridiques.

De l'autre côté, cette révision du Statut a mis en évidence que la nouvelle procédure de codécision du Traité de Lisbonne – même raccourcie par le « Trilogue » informel entre la Commission, le Parlement et le Conseil – **pose de sérieux problèmes au niveau du dialogue social.** En dehors d'une information appréciable des représentants du personnel (et de l'AIACE), par le Commission, un vrai dialogue ou même une négociation avec les trois autorités impliquées n'étaient pas possibles. Les trois autorités étaient occupées à négocier entre elles et les anciennes procédures de dialogue n'étaient pas adaptées à la nouvelle procédure de décision.

Cette situation augmente le risque de conflits sociaux ! Elle **est d'autant plus regrettable et surprenante que le Traité de Lisbonne incorpore la « Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne » et ainsi le « Droit à l'information et à la consultation » et le « Droit de négociation et d'actions collectives » des articles 27 et 28 de cette charte**. Résoudre ce problème de dialogue sera une tâche pour les prochains mois et années.

Ten Geleide

De nieuwe herziening van het Statuut

- Wat erin zit voor de gepensioneerden -

Het Redactiecomité

Na zeer moeilijke onderhandelingen tussen de Commissie, het Parlement en de Raad werd uiteindelijk eind juni 2013 een politiek akkoord bereikt over een nieuwe herziening van het Statuut. In dit nummer van de Ecrin vindt u twee artikelen van Ludwig Schubert. Het ene belicht de weg naar deze belangrijke Statuutshervorming en geeft een eerste oordeel over de resultaten. Het andere laat zien, dat de nieuwe procedure van gezamenlijke besluitvorming door het Parlement en de Raad, op voorstel van de Commissie, zoals voorzien in het Verdrag van Lissabon, ernstige problemen schept bij het sociaal overleg tussen de vertegenwoordigers van het personeel en de autoriteiten. De voornaamste boodschappen uit deze twee artikelen kunnen als volgt worden samengevat:

Het resultaat van deze herziening van het Statuut is duidelijk negatief voor de loopbaan- en pensioensperspectieven van de jongere collega's en van hen die in de toekomst moeten worden aangeworven. De negatieve gevolgen op lange termijn voor het Europees openbaar ambt moeten nog ingeschat worden. Verder zal het personeelsbestand met 5% worden ingekrompen en de arbeidsduur zal verlengd worden zonder compensatie.

Er komt geen aanpassing van de bezoldigingen en pensioenen in 2013 en 2014, de heffing voor het personeel in actieve dienst stijgt naar 6% (7% voor de graden AD15 en 16) en zal vanaf 2014 weer ingevoerd worden. We mogen echter nog steeds hopen, dat het Hof van Justitie de Raad nog dit jaar veroordeelt om ons de aanpassingspercentages van 2011 en 2012 toe te kennen (twee maal 1,7% met terugwerkende kracht).

Nu een positievere noot: de nieuwe (en zesde!) methode tot aanpassing van de bezoldigingen en pensioenen berust voor het grootste deel op dezelfde technische grondslagen als de voorafgaande en in het verleden beproefde methodes. Ondanks een (uitzonderlijke en tijdelijke) vertraging van bepaalde koopkrachtaanpassingen dankzij "matigingsclausules" en "uitzonderingsclausules met inhaaleffect" wordt er op termijn niet geraakt aan het niveau van de bezoldigingen en pensioenen dat voortvloeide uit de toepassing van het "beginsel van parallelisme" (met een staal van 11 lidstaten). De toepassing van deze methode is automatisch en loopt door tot na 2023 indien er niet tot een nieuwe methode wordt besloten.

De verworven rechten van gewezen ambtenaren worden gerespecteerd: het bestaan van het "notionele" pensioenfonds, dat wij tot in den treure onderstreept hebben, wordt uitdrukkelijk erkend en er komt geen heffing op de pensioenen! **Deze betrekkelijk positieve resultaten** wat betreft de Methode en de eerbiediging van de verworven rechten van de gepensioneerden **konden bereikt worden** – ondanks een algemeen gebrek aan sociaal overleg **– dankzij de economische, sociale- en juridische logica van onze argumenten**. Door er steeds op te hameren, met name door de IVOEG, zijn deze argumenten uiteindelijk overgenomen door de Commissie en het Parlement met de waardevolle steun van de Juridische diensten.

Anderzijds heeft deze Statuutsherziening duidelijk gemaakt dat de nieuwe procedure van gezamenlijke besluitvorming volgens het Verdrag van Lissabon – zelfs verkort door de informele "Driespraak" tussen de Commissie, het Parlement en de Raad – **ernstige problemen opwerpt bij het overleg met het personeel**. Afgezien van een behoorlijke voorlichting van de personeelsvertegenwoordigers (en de IVOEG) door de Commissie, was een echte dialoog of zelfs een onderhandeling met de drie betrokken autoriteiten niet mogelijk. Die drie waren bezig met elkaar te onderhandelen en de oude overlegprocedures waren niet aangepast aan de nieuwe besluitvormingsprocedure. Deze situatie verhoogt het risico op conflicten met het personeel! **Dit is des te betreurenswaardiger en verbazingwekkender omdat het Verdrag van Lissabon het "Handvest van grondrechten van de Europese Unie" omvat en daarmee het "Recht op informatie en raadpleging" en het "Recht op collectieve onderhandelingen en acties" van de artikelen 27 en 28 van dit Handvest.** Het oplossen van dit dialoogprobleem wordt een opgave voor de komende maanden en jaren

❖ La vie de la Section Belgique

- **La révision du statut 2011/14**
  Ludwig Schubert

Avec le vote du Parlement, en réunion plénière, le 2 juillet 2013, avec l'accord de la Commission et la promesse du Conseil d'adopter " tel quel" le texte du Parlement, **la substance de la nouvelle révision du Statut est finalement décidée.** Une révision des textes par les juristes linguistes aura lieu en vue d'une adoption en septembre des textes législatifs dans toutes les langues de l'Union avec une date d'effet probable au 1er janvier 2014.

Notre Statut de 1962 était un Statut moderne, assurant la compétence, la permanence et l'indépendance du nouveau Service public européen (SPE). Depuis lors, ce Statut a été adapté ponctuellement un peu plus de cent fois à l'évolution institutionnelle, économique et sociale (y compris les adaptations annuelles des rémunérations et pensions).

La grande révision du Statut de 2004 avait, certes, un objectif de réaliser des économies budgétaires – la Commission les estime à environ 8 milliards d'euros d'ici 2020. Mais cette révision avait aussi l'ambition de "moderniser" le Statut. Ce deuxième objectif peut être caractérisé, entre autres, par la réduction du nombre des échelons liés à la durée du service de 8 à 5 (en réalité trois – le quatrième et le cinquième échelon étant des "avances" sur le premier échelon du grade suivant !) et par la promesse de chances accrues d'avancement par promotion.

La révision 2011/14 du Statut aurait pu se borner à une prolongation de l'annexe XI (concernant la Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions) qui a expiré le 31 décembre 2012 et à une mise à jour de l'annexe XII (concernant le calcul actuariel de notre régime de pension) qui a expiré partiellement le 30 juin 2013.

Mais **la Commission**, le 13 décembre 2011, peut-être pour amadouer le Conseil et montrer son soutien à la politique d'austérité généralisée, a fait une proposition nettement plus large, visant notamment des économies budgétaires à long terme (p.ex. carrières, âge de la retraite, etc.). D'ici 2020 une économie de 1 milliard d'euros était visée, essentiellement par une réduction des effectifs de 5% et par une augmentation de la durée du travail.

Le Parlement européen, par sa Commission juridique, a soutenu, dans l'ensemble, la proposition de la Commission dès le 25 avril 2012 en proposant des améliorations pour les secrétaires et une durée indéterminée pour la Méthode. Indépendamment de certaines "imperfections techniques" dans la proposition de la Commission, **le Parlement et la Commission ont soutenu le maintien du "principe du parallélisme" pour la Méthode et le respect des droits acquis en matière de pensions.**

Le Conseil européen, dans ses conclusions politiques sur le "Cadre financier pluriannuel" du 7 et 8 février 2013, demandait une économie supplémentaire de 1,5 milliards d'euros d'ici 2020 dans les dépenses administratives, à réaliser essentiellement par un blocage des adaptations des rémunérations et pensions en 2013 et 2014. Sur cette base, le "Groupe Statut du Conseil " et le Coreper ont élaboré **un mandat de négociation du Conseil qui mettait en cause – également selon l'avis des Services**

juridiques – plusieurs principes fondamentaux du droit de l'Union. Le prélèvement aurait été appliqué aux pensionnés et un calcul-test de l'application de la "méthode Conseil" sur les chiffres des 35 dernières années a mis en évidence une baisse des rémunérations et pensions de 45% par rapport à la grille actuelle.

Dans plusieurs réunions difficiles d'un "Trilogue" informel entre la Commission, le Parlement et le Conseil (cf. l'article « Dialogue social et Révision du Statut » dans ce numéro de l'Ecrin), le Conseil a été forcé d'abandonner ses positions inacceptables pour la Commission et le Parlement. Le personnel actif avait marqué son désaccord profond avec les positions du Conseil par plusieurs jours de grève (10 pour le personnel du Conseil !). L'AIACE avait confirmé sa position claire par une résolution de son assemblée générale du 28 mai 2013 transmise aux présidents des trois institutions participant au « Trilogue ». **Finalement un "compromis" a pu être trouvé par ce "Trilogue" qui peut être résumé comme suit :**

- **Le résultat est clairement négatif pour les perspectives de carrière et de pension des collègues plus jeunes et de ceux que l'on devra recruter à l'avenir. Les conséquences négatives à long terme pour le SPE restent encore à évaluer.**

- L'adaptation des rémunérations et pensions pour 2013 et 2014 sera suspendue et la perte de niveau relatif sera maintenue définitivement au-delà de 2020. Toutefois, il reste l'espoir d'un arrêt positif de la Cour de justice (encore cette année ?) en ce qui concerne les adaptations de 2011 et 2012 (deux fois 1,7%).

- Le prélèvement sera réintroduit à partir de 2014 avec un taux de 6% (7% pour les grades les plus élevés AD15 et AD16); la franchise du minimum d'existence (AST 1) sera maintenue.

- **Les droits acquis des pensionnés seront respectés : ils ne devront pas payer le prélèvement et le fonds de pension "notionnel" dont l'existence nous avons inlassablement souligné est explicitement reconnue.**

- **La nouvelle, 6ème Méthode, d'adaptation des rémunérations et pensions repose dans l'essentiel sur les mêmes fondements techniques que les Méthodes précédentes qui ont fait leur preuve dans le passé.** Même les "imperfections techniques" de la proposition de la Commission que nous avions critiquées ont été éliminées. Il y aura une clause de "modération" et une clause "d'exception – avec récupération". Ces clauses sont superflues étant donné que la Méthode reflète déjà entièrement la prise en considération de la situation économique dans les (maintenant 11) pays membres de références. Elles constituent une concession politique au Conseil et impliquent, certes, une perte temporaire de pouvoir d'achat (probablement de fait seulement dans de rares cas). Toutefois, à terme, ces clauses n'affectent pas le niveau des rémunérations et pensions qui résulte de l'application du "principe du parallélisme". En effet, en cas de variation positive ou négative du pouvoir d'achat réel plus grande que 2%, l'adaptation dépassant cette référence est retardée de neuf mois. En cas de récession, suivant l'ampleur de celle-ci, l'adaptation est retardée partiellement ou entièrement de neuf mois; en cas de récession de -3% ou plus du PIB de l'Union, l'adaptation est suspendue jusqu'à ce que le niveau du PIB ait récupéré son niveau précédent.

- **Pour éviter la lourde procédure de codécision, les adaptations annuelles seront automatiques (!).** Cette sixième Méthode est valable jusqu'en 2023, mais Méthode et

prélèvement continueront automatiquement d'être appliqués si une nouvelle Méthode n'est pas décidée.

Négatif pour les perspectives de carrière et de pensions des jeunes actifs, ce résultat est relativement favorable pour les pensionnés. En dépit du manque de dialogue, il a été obtenu notamment grâce :

- **au respect des droits acquis,**
- **à la logique économique et sociale de nos arguments concernant la Méthode et notre régime de pension, et**
- **au fait que nos arguments justifiés et inlassablement présentés ont été finalement repris par la Commission et par le Parlement avec le soutien précieux des Services juridiques.**

Les économies budgétaires qui vont être réalisées par ces « réformes », à terme, dépassent probablement très largement les 2,5 (1+1,5) milliards d'euros envisagés par le Conseil européen des 7 et 8 février 2013. La Commission les estime maintenant à 2,7 milliards d'euros d'ici 2020 et ensuite 1,5 milliards d'euros par an. Ils sont importants pour le budget de l'Union, mais, dans leur ordre de grandeur, tout à fait négligeables comme contribution à l'assainissement des finances publiques nationales**.**

- **Dialogue social et révision du Statut**
  par Ludwig Schubert

Jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne le 1er décembre 2009, les modifications de notre "Statut des fonctionnaires et autres agents des Communautés européennes" (y compris Méthode et Pensions) étaient décidées sur proposition de la Commission par une majorité qualifié du Conseil.

Dans ce contexte, toute une structure de concertation, de dialogue et même de négociation de fait entre les représentants du personnel et les autorités a été mis en place : La représentation statutaire du personnel (Art. 9) et le "Comité du Statut" paritaire et interinstitutionnel (Art. 10) existaient dès l'entrée en vigueur du Statut au 1er janvier 1962; une concertation des organisations syndicales et professionnelles (OSP) avec la Commission a été mise depuis le début des années 1970, développée ensuite par les "Accords cadre" successifs entre Commission et OSP (y compris finalement avec l'A.I.A.C.E. par son accord avec la Commission du 29 février 2008). Les contacts informels avec le Conseil des années 1970 ont été suivis dès 1981 par la création d'une "Commission de concertation" (CoCo) permettant des réunions avec les représentants du personnel jusqu'au niveau ministériel visant "un rapprochement des points de vue". Ces procédures ont été utilisées – non sans conflits, mais finalement avec succès – notamment lors des décisions sur les différentes "Méthodes d'adaptation des rémunérations et pensions (1972, 1976, 1981, 1991 et 2001/2004 – cf. article dans Vox n° 95 sur "La longue histoire de la Méthode") et lors de la révision du Statut de 2004.

Toutefois, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la situation en matière de procédure de décision a sensiblement changé. Les articles 336 et 298 du "Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne" (TFUE – faisant partie du Traité de Lisbonne) stipulent que le Statut du Service public européen (SPE) soit décidé selon la procédure de codécision entre Parlement européen et Conseil sur proposition de la Commission selon l'article 294 TFUE. Il s'agit d'une procédure de décision extrêmement compliquée comprenant, après la proposition de la Commission, deux lectures successives du Parlement et du Conseil, une conciliation et une troisième lecture.

Afin de raccourcir cette lourde procédure, les trois institutions sont convenues de se mettre d'accord en amont de cette procédure dans un "Trilogue" informel. L'accord politique ainsi obtenu devait être adopté par le Parlement en première lecture que le Conseil approuverait ensuite tel quel.

Cette procédure ne se prête guère au dialogue social. En effet, avec le Parlement, il n'existe aucun accord de dialogue. Quelques contacts individuels et deux réunions de pure forme ont eu lieu avec les représentants du personnel dans le contexte de cette révision du Statut. Le Conseil, de son côté, a accepté de faire deux réunions de la Coco qui, également, sont restées essentiellement de pure forme. Seule la Commission a fait un effort appréciable d'information des représentants du personnel. De nombreuses réunions ont eu lieu lors de l'élaboration de sa proposition en 2011 et encore une fois une douzaine de réunions avant et après chaque réunion du Trilogue en mai et juin 2013. Toutefois, compte tenu de la complexité de la procédure et de la situation conflictuelle au "Trilogue" entre la Commission et le Parlement d'un côté et le Conseil de l'autre, un vrai dialogue ou même une négociation de fait avec les représentants du personnel n'étaient pas possible. Néanmoins les positions du personnel (et des anciens) ont bien pu être transmises en détail à la Commission.

Indépendamment du résultat de cette révision du Statut, ce déficit de dialogue n'est pas digne de l'Union européenne qui, dans l'article 6 du Traité sur l'Union européenne (TUE, l'autre partie du Traité de Lisbonne), a explicitement reconnu la "Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et ainsi les "Droits à l'information et à la consultation" de l'article 27 et le "Droit de négociation et d'actions collectives" de l'article 28 de cette charte.

Trouver un remède approprié à ce déficit de dialogue dans le cadre de l'application de l'article 294 TFUE aux affaires du SPE sera une tâche des prochains mois ou années. A cet égard, un optimisme prudent est, peut-être, possible. Même le Secrétaire général du Conseil, dans son communiqué au Personnel du 28 juin 2013 a écrit : "J'ai suggéré au Coreper qu'il conviendrait d'élaborer, avec le Parlement européen, un cadre plus approprié afin d'améliorer le dialogue social à l'avenir".

- **Le Conseil d'administration de la Section Belgique au travail**
  Philippe Loir

Les négociations sur **la réforme du Statut** ne sont pas de la responsabilité de la Section Belgique, mais il faut souligner que deux membres de notre CA, Ludwig Schubert et Pierre Blanchard y ont, au sein du Bureau International, pris une part prépondérante pendant plusieurs mois. Ils ont apporté dans ces négociations leurs connaissances historiques du dossier et notamment ses contraintes juridiques qui n'étaient pas toujours perçues par les nouveaux intervenants des diverses Institutions, novices dans ce dossier. Leurs arguments constamment présentés concernant le respect des droits acquis, la logique économique et sociale de la Méthode et de notre régime des pensions ont certainement influencé les décideurs des Institutions pour aboutir, en ce qui concerne les pensionnés, à un résultat relativement favorable. Ce travail de pédagogie et d'influence intellectuelle montre **que les pensionnés,** bien que ne disposant pas des moyens de pression du personnel actif et notamment de la possibilité de faire grève, **sont susceptibles de se faire entendre par la seule force de leurs connaissances et de leurs arguments**. C'est une leçon qui ne doit pas être oubliée à l'avenir.

L'AIACE a parmi ses membres un grand nombre de talents et d'expérience qui gagneraient à être mieux utilisées comme le tente depuis de longues années le projet de valorisation de l'expertise des Anciens qui semble être prêt à aboutir.

C'est dans cet état d'esprit que la section organise désormais **des conférences** avec des collègues qui ont acquis une grande compétence dans leur domaine d'activité. Le 21 avril dernier, c'était Marc Pierini sur le thème « Où va la Turquie ? ». Le 26 juin Pierre Defraigne, actuel Directeur exécutif de la Fondation Madagaria-Collège d'Europe, est venu parler et susciter la réflexion devant soixante auditeurs sur le thème qui nous tient tous à cœur « L'Europe nécessaire est elle possible ? »

Dans le domaine de **l'action sociale**, une journée de formation a été organisée le 11 juin pour les bénévoles avec un formateur Xavier Denoël, coach et psycho-thérapeute. Au moyen de méthodes proactives, il a aidé les participants à trouver les comportements les plus adaptés vis-à-vis des personnes en difficulté et à fixer leurs limites. Suite à cette formation, un « vade mecum » des bénévoles qui fixe les règles de leur comportement a été établi. Il sera remis à tout nouveau bénévole pour l'aider dans ses relations avec les personnes en difficulté.

Le 7 juin, une réunion des bénévoles conjointe avec les Services sociaux de la Commission a permis de passer en revue tous les cas des personnes suivies par les bénévoles et de leur donner soutien et conseils.

Un groupe de travail commun, dont fait partie Michel Foucault pour la section Belgique, a été constitué au niveau de l'International avec le **Cancer Support Group** (CSG) pour étudier la possibilité d'étendre les activités du CSG au delà des frontières belges. A cette occasion, le CA, sur sollicitation du CSG, a décidé d'accorder une aide financière à la fille d'un agent de sécurité de la Commission souffrant d'un cancer particulièrement handicapant et non pris en charge par son régime de sécurité sociale.

Un **groupe de travail Amiante** a été constitué au niveau de la Commission dans lequel sont représentés le PMO, l'OIB, le service médical, le CSG ainsi que l'AIACE (Dominique Deshayes, Michel Foucault, André Van Haeverbeke). Ce groupe a pour objet de répondre aux problèmes liés à l'augmentation possible de mésothéliose, due à l'amiante des bâtiments des Institutions européennes, dont la période de latence est de 30 à 40 ans. Les réunions qui ont déjà eu lieu ont été consacrées essentiellement à des travaux d'inventaire (identification des bâtiments concernés, dépistage et suivi des victimes, nombre de dossiers…) Des articles concernant ce problème seront publiés ultérieurement dans l'Ecrin ou VOX.

Projet **de résidences service** : le n° 62 de l'Ecrin présentait un projet de résidence service situé à Auderghem « Bassem Gardens ». Une visite du site y a été organisée par Eliane Van Tilborg, Ludwig Schubert et Ian Collisson le 2 juillet. Elle a suscité un grand intérêt puisque 140 personnes ont répondu à l'invitation.

Ecrin 63. De l'avis du CA, la première édition en format B5, imprimée dans les ateliers de la Commission constitue un produit de qualité malgré quelques défauts mineurs qui ont été relevés .Il est donc décidé de poursuivre l'expérience commencée. Il subsiste néanmoins le regret de ne pouvoir maîtriser les délais d'impression. Cette maîtrise nécessiterait le recours à un coûteux prestataire extérieur.

- **Les Assises de Porto, moment fort de l'AIACE**
  Philippe Loir

Avec un rythme immuable depuis 43 ans, les membres de l'AIACE se rassemblent chaque année pour leurs Assises dans des lieux d'exception pour régler leurs affaires administratives, se retrouver et découvrir les merveilles locales.

Cette année l'AIACE s'est réunie du 26 au 31 mai à Porto, « capitale du nord » vieille ville au charme prenant et aux rues pentues qui conduisent immanquablement sur les bords du Douro, face aux chais remplis d'un vin célèbre abondamment goûté pendant la durée des Assises.

Deux cent cinquante participants s'étaient déplacés pour le plaisir de se revoir et aussi pour exprimer leur inquiétude devant les attaques du Conseil et soutenir les hérauts de l'AIACE, Ludwig Schubert et Pierre Blanchard dans leur difficile combat pour maintenir un digne Service Public Européen.

Le fils du pays, le Président Barroso, issu de la vallée du Douro, a ouvert les débats de l'Assemblée générale par un sympathique message-vidéo dans lequel il a rendu hommage à l'engagement des Anciens et les a assurés verbalement de son soutien dans leur combat statutaire. Suite à un exposé de la situation fait par Ludwig Schubert, (voir son article plus avant) une vigoureuse résolution, adoptée à l'unanimité, a synthétisé les revendications de l'AIACE et son soutien au combat du personnel actif.

M Morrica, Directeur de la politique sociale, s'exprimant à la place du Vice-Président Šefčovič a donné la mauvaise nouvelle de la réduction des crédits pour la politique sociale, notamment pour les aides sociales financières. Il était aussi porteur d'une bonne nouvelle, celle du déblocage d'un serpent de mer, la valorisation de l'expertise des Anciens qui va pouvoir enfin être mise en place.

M Scognamiglio, pour le PMO, a confirmé que l'équilibre financier du RCAM était difficile à atteindre en raison de l'absence d'augmentation des contributions depuis deux ans mais que la situation n'était pas encore dramatique. Il a donné aux pensionnés des conseils de bon sens pour une meilleure gestion des comptes : éviter les dépenses inutiles avec des chambres luxueuses dans les hôpitaux et s'informer du prix des soins et des hôpitaux avant d'y entrer.

Lors du CA, le problème récurrent de l'organisation des prochaines Assises a été abordé. Sans grand enthousiasme, le CA s'est rallié à la ferme proposition du Président Richard Hay d'organiser les prochaines Assises sans flonflon à Bruxelles avec une Assemblée Générale retransmise par vidéo suivie d'une excursion en Belgique le lendemain, le tout sans prise en charge hôtelière des participants.

Cette austère première séquence bruxelloise du mois de juin 2014 sera suivie au mois de septembre par un voyage organisé pour tous dans le Péloponnèse avec le concours de la section Grèce. Dès 2015, le schéma traditionnel sera repris.

Je retiendrai des festivités offertes tout au long du séjour le dîner de clôture organisé dans une salle d'un grand producteur de porto situé sur les hauteurs de Gaia, de l'autre côté du Douro, dont la terrasse dominait la vieille ville au soleil couchant. A la fin du repas, alors que la salle bruissait et riait en buvant le bon vin, le président en pleine forme, le micro à la main parcourant la scène comme une rock-star, remercia les organisateurs, en premier lieu nos formidables hôtes portugais Isabel Torres et Fernando Medeiros , puis Didier Hespel, l'organisateur avec Eliane van Tilborg ainsi que l'équipe d'Artion. Enfin il se tourna vers les participants pour les remercier d'être allés les uns vers les autres

tout au long des Assises malgré les différences linguistiques, d'avoir su créer une atmosphère chaleureuse et de devenir les vrais acteurs des Assises. Dans une atmosphère d'applaudissements, de musique et de lumière tamisée, les couples se mirent spontanément à danser dans une joyeuse ambiance et chacun se sentit plus proche des autres. C'est aussi cela le mérite des Assises !

- **«Le parc de Middelheim et le Katoen Natie Museum à Anvers» : mardi 18 juin 2013**

Il faisait bon se promener au milieu des rhododendrons en fleurs et des beaux arbres du magnifique parc de Middelheim où j'ai accompagné 23 membres de la Section. Le parc, créé en 1993, s'étend actuellement sur 30 hectares et abrite plus de 100 sculptures achetées, empruntées à des musées ou prêtées par des artistes. Elles sont d'Auguste Rodin, Henry Moore, Chris Burden, Alexandre Calder, Aristide Maillol, Rik Wouters, Carl Milles, Thomas Schütte, Hans Op De Beeck, Anthony Gormley,… Elles sont déplacées et remplacées régulièrement ce qui est une invitation à revenir …

A l'entrée, l'amusant bateau plié d'Erwin Wurm fait sourire. Le mikado géant de Chris Burden qui a jeté depuis un hélicoptère dans une profonde nappe de béton des poutrelles d'acier, laisse perplexe. Par contre, le petit pont sur le tablier duquel l'artiste dissident chinois Ai Weiwei a placé des grands bois exotiques sculptés est un moment de plaisante émotion. Le traverser demande un recueillement particulier pour ne pas glisser et rejoindre les poissons du ruisseau …. Illustration, si l'on veut, de la difficulté de passer d'une rive à l'autre…

De ci de là, des pavillons d'une conception invraisemblable abritent des œuvres plus fragiles laissant au vent et à la lumière le soin de les faire vivre sous les yeux surpris des visiteurs. Certaines créations originales laissent en effet rêveur …

L'érudition et la compétence de notre guide-accompagnatrice ont contribué significativement à la compréhension de cette forme d'art moderne par notre groupe.

L'accès du parc est gratuit ; un restaurant en plein air et un bookshop attendent le chaland (www.middleheimmuseum@stad.antwerpen.be).

L'après-midi, la visite guidée du HeadquARTers Katoen Natie, musée privé ouvert au public depuis novembre 2011, a permis de découvrir une collection exceptionnelle de textiles anciens. Pris en charge par deux excellentes conférencières, le groupe a admiré dans cinq grandes salles les plus belles pièces provenant en majorité d'Egypte pharaonique, romaine, copte et pré-musulmane. Il s'agit de textiles anciens présentés avec un soin extrême dans une pénombre rigoureuse pour les protéger : superbes tuniques, momies d'animaux, lambeaux de très anciens tissus.
Ce furent deux heures de beauté rare et émouvante (www.katoennatie.com).

- **A la découverte de l'atelier d'Isabelle de Borchgrave**
  par Thérèse Detiffe

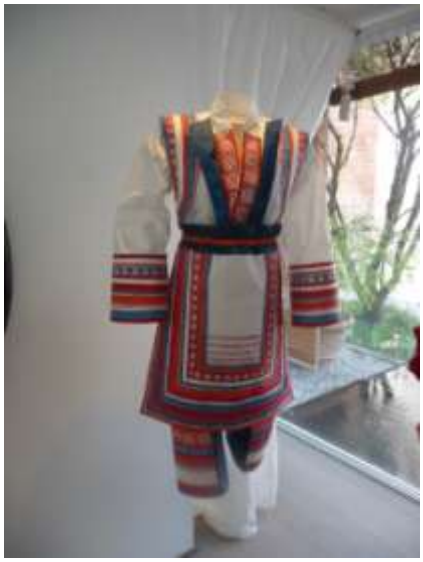

D'Isabelle de Borchgrave on connaît avant tout les merveilleux costumes en papier sortis droit de la Renaissance ou de Versailles. Nombre d'entre nous, en visitant son atelier, on pu se rendre compte de la diversité de ses réalisations. Son talent, son imagination s'expriment également dans l'utilisation du papier pour la création de rideaux, de lustres, de paravents. Ses pinceaux décorent des poteries, des articles de vaisselle. Certaines de ses œuvres sont même coulées dans le bronze.
Les murs et les plafonds de son atelier sont uniformément peints en blanc pour encore mieux faire ressortir les couleurs chatoyantes et lumineuses de ses tableaux et de ses incroyables panneaux plissés.
On se promène dans l'atelier en rencontrant ici des simulacres de personnages chinois, là des danseurs de ballets russes, là encore des silhouettes blanches en costumes de dentelle, tous faits de fils de fer et de papier mais si suggestifs.
Devant leurs grandes tables de travail, des jeunes stylistes collaborateurs de l'artiste préparent une nouvelle commande. On trace, on coupe, on tord ou froisse du papier, on colle, on repasse, on peint, on crée du rêve car ici on s'attend à voir prendre corps ces objets irréels parmi lesquels on évolue émerveillé.

- **La 'fête du Palio à Sienne' (28 juin -3 juillet 2013)**
  Yvette Demory

Deux juillet, seize heures, le cœur de Sienne s'agite, celui des Siennois palpite … Le Groupe des Dix de la section Belgique se fraie péniblement un passage dans la rue encombrée : il a rendez-vous à 16h30 à la Loggia delle Mercanzia. La foule croît et aux croisements, c'est la cohue sans bousculade, chacun se dirige vers la Piazza del Campo.

La cité est parée aux couleurs chatoyantes des drapeaux des 17 'contrades (quartiers)', voletant au gré du vent, accrochés aux hampes des façades immobiles qui semblent sourire de cette fièvre qui secoue siennois et touristes deux fois par an 2 juillet et 15 août).

Le son lointain des tambours se rapproche rapidement. Soudain, ils sont là ! La foule s'écarte respectueusement pour laisser le passage aux «contradaioli» (membres de la contrade) qui se rendent sur la Piazza del Campo avec leurs drapeaux et leurs représentants qui défilent vêtus de splendides habits inspirés du Moyen Age.

Le Groupe des Dix pénètre sur Le Campo et foule le tuf couleur de Sienne qui recouvre la pierre de la piazza pour rejoindre les gradins réservés : 10 places au dernier rang supérieur, à l'arrière de la Fontaine Gaia et face à la Torre del Mangia, une vue panoramique idéale pour jouir du spectacle, mais guère confortable. Pourtant tel un aimant, le jeu le tiendra immobile et attentif pendant quatre heures !

Auparavant, la guide locale avait présenté sa ville et sa 'contrade de l'Oie' préparant la fête. On y montait les longues tables du banquet populaire qui, la veille du grand jour, accueillent des centaines (parfois des milliers) de contradaoli membres de la contrade). Nous sommes intrigués par un rassemblement au centre duquel se déplace un beau cheval blanc que son «fantino» (jockey) présente à la population massée autour de la place. C'est lui qui défendra les couleurs ! Tous deux ont été choisis par tirage au sort et font connaissance. Trois jours durant, avant la fête, ils effectueront ensemble les six «prove» (courses d'essai) destinées à se familiariser l'un avec l'autre et ensemble au tracé du Palio.

Brusquement, un léger brouhaha s'élève du centre du Campo où se tiennent les spectateurs non-payants. Le spectacle va commencer : les préposés examinent une dernière fois la piste suivis par l'équipe de nettoyage. Les carabinieri arrivent ensuite, sabre au clair, en une cavalcade effrénée. Dans le lointain, apparaissent enfin les deux porte-drapeaux de la première contrade qui habilement réalisent de complexes figures acrobatiques à arrêts fixes tout au long du parcours. Le déploiement des drapeaux est un véritable art qui provient d'un passé très ancien. Dix contrades défileront ainsi avec chacune leurs représentants, leur cheval, accueillies par des applaudissements très nourris et des cris d'encouragements. Les sept qui ne concourent pas cette année suivent. Et pour clore le cortège historique, paraît le « carroccio » (char de triomphe tiré par 4 bœufs blancs, transportant l'étendard du Palio et l'enseigne de la cité).

Enfin, les chevaux montés à cru pénètrent sur la piste sous les vivats du public et se présentent au petit galop derrière le « canope » (corde du départ). Les 4 premiers s'y placent derrière obéissants, quatre autres renâclent, le neuvième, un beau bai, refuse de s'aligner caracolant à l'écart de ses congénères, devançant du poitrail l'indispensable alignement. Le 10^{e} qui doit donner le signal du départ de la course, attend qu'il se range. Après 9 tentatives sous les huées du public et un faux départ, les chevaux s'élancent : 3 tours de piste en une minute et demie, deux chevaux perdent leur cavalier, un autre glisse devant nous et se relève aussitôt. Son jockey est, en un rien de temps, placé en sécurité par des spectateurs qui ont lestement franchi les barricades de protection. Nous le reverrons déambulant déçu dans la foule …

La contrade de l'Oie a gagné ce premier Palio de l'année. C'est la fête, mais la honte pour les perdants. Dans la ville, règne la joie et nous nous laissons prendre par la liesse ambiante, transportés par la foule en délire qui se dirige vers l'église pour faire bénir son trophée[1].

Les origines du Palio de Sienne n'ont jamais été expliquées avec précision, mais la fête existait déjà bien avant 1310 date à laquelle fut consacrée son institution officielle qui devait avoir lieu le 16 août en l'honneur de l'Assomption. En 1656, l'institution d'un second Palio, le 2 juillet, fut reconnue officiellement en l'honneur de la Vierge de Provenzano.
Les contrade se sont développées au cours des siècles à partir des communautés médiévales de défense autour des tours d'habitations et des palais. Elles remplissaient d'importantes fonctions, même depuis la commune libre. Leurs représentants faisaient des propositions de lois, fournissaient des présidents de corporation, construisaient des routes et organisaient la vie du quartier. Aujourd'hui encore, elles jouent un rôle important dans l'organisation de la ville.

[1] *Lecture à conseiller : « Palio, Allégresse siennoise » de Marc Lalo (2008 Betti s.r.l.*

❖ Questions européennes

- **La fin du rêve européen ?**
  Daniel Guggenbühl

Depuis la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, en 1951, par les six pays fondateurs, cette Communauté à Six, devenue par la suite Union européenne, n'a cessé de s'élargir pour atteindre, en cette année 2013, vingt-huit membres. La plupart des pays du continent européen ont donc, les uns après les autres, succombé à son attraction comme le souhaitaient majoritairement leurs opinions publiques. Le plus grand élargissement de l'Union eut lieu en 2004, année qui a vu l'adhésion, en une seule fois, de dix pays dont huit appartenaient précédemment à la sphère communiste et virent ainsi se concrétiser leur rêve de faire leur retour en Europe. Mais où en est aujourd'hui le rêve européen ?

Depuis quelques années, on assiste incontestablement à un reflux de l'enthousiasme initial pour l'Europe. Alors que la première élection du Parlement européen au suffrage universel direct, en 1979, considérée à l'époque comme une grande avancée démocratique, enregistrait un taux de participation de 62%, cette participation est tombée à 43% en 2009 et on s'interroge à présent sur la mobilisation des électeurs lors du prochain scrutin, en mai 2014. Les augures ne sont pas très bons.

Quant aux sondages d'opinion effectués par l'Eurobaromètre, ils traduisent une tendance comparable. Au printemps 2007, plus d'un électeur européen sur deux avait encore une opinion favorable de l'Union européenne, mais en décembre 2012, la proportion était tombée à un sur trois : le déclin affectait l'ensemble des pays membres à l'exception de la Bulgarie. Il était particulièrement sensible dans plusieurs pays du Sud de l'Europe (Espagne, Grèce, Portugal, Chypre) et affectait même les catégories sociales traditionnellement les plus europhiles : jeunes travailleurs, cadres et personnes qualifiées. De toute évidence, la crise économique et financière avec ses répercussions sociales est passée par là en alimentant le sentiment que l'Union européenne n'est pas capable de mettre ses citoyens à l'abri des aléas économiques.

Il semble bien qu'en Europe du Sud, on tend à considérer que l'Union, avec les contraintes qu'elle impose aux gouvernements, ne fait pas autre chose que le Fonds monétaire international tout en oubliant, dans le même temps, les avantages retirés des fonds structurels européens. Mais les opinions publiques des pays du Nord ne sont guère mieux disposées voire se sentent carrément victimes de ce qu'elles considèrent comme une mauvaise gestion de la part de l'Union, incapable d'empêcher les dérives constatées au Sud. On assiste donc à une désaffection des opinions, au Sud comme au Nord, à l'égard de l'Europe, cette Europe lointaine de « Bruxelles » à laquelle on associe d'ailleurs volontiers les eurocrates, réputés pour les avantages disproportionnés dont ils sont supposés bénéficier, qu'ils soient actifs ou retraités.

Parallèlement, ceux qui pensent que leur Etat national est mieux à même de faire face à la crise et de protéger ses citoyens se font de plus en plus nombreux et rejoignent des partis populistes aux discours simplistes et économiquement peu fondés. C'est un phénomène qu'on peut observer dans un grand nombre d'Etats membres.

Il ne nous appartient pas de chercher les responsables de cette situation. En revanche, on peut légitimement se demander si tous les moyens sont mis en œuvre par l'Union européenne pour relever le défi du désamour de ses citoyens à son égard. Dans le contexte de crise actuel, la lutte contre le chômage est à placer au premier plan. Et puis l'Union doit se faire plus visible, y compris à l'extérieur, les institutions doivent se rapprocher des citoyens et mieux communiquer. Les médias nationaux, eux aussi trop éloignés des affaires européennes et trop occupés de ce qui se passe à l'intérieur des frontières de leurs pays, devraient être davantage mis à contribution. Il s'agit de montrer au public que l'Union européenne n'est pas la cause de nos difficultés en Europe, mais bien la solution, sous la forme d'une véritable union politique. Est-il vraiment impossible de réanimer le rêve européen ?

- **Un premier bilan du pacte pour la croissance et l'emploi**
  João Mateus Tique

Quelques jours avant le Conseil Européen des 28 et 29 juin 2012, les chefs de gouvernement italien, français, allemand et espagnol se sont mis d'accord à Rome pour proposer de mobiliser 1% du PIB européen afin de relancer la croissance sans pour autant ralentir l'effet de redressement budgétaire, nécessaire mais non suffisant, pour une sortie de crise aussi rapide que possible

Mario Draghi, président de la BCE, avait déjà déclaré auparavant que la zone Euro avait besoin d'un pacte de croissance, qui devrait s'ajouter au pacte budgétaire pour compléter l'ensemble des réformes structurelles dont l'Union Européenne avait besoin, dans la situation de crise actuelle. Jean-Claude Juncker plaidait en même temps pour une stratégie de la croissance destinée à faire repartir l'économie européenne.

Le Pacte approuvé par le Conseil Européen de juin 2012 comprend un ensemble de mesures représentant un engagement global de 120 milliards de € (dont la moitié proviendrait de fonds structurels non utilisés) destinés essentiellement au financement d'infrastructures et aux besoins de croissance des PME.

Un an après, le bilan qui peut être établi sur les activités réalisées dans le cadre de ce Pacte de Croissance est celui d'un démarrage plutôt lent à cause d'une procédure complexe de déblocage des fonds et au déploiement d'une logistique assez lourde ; il semblerait toutefois que la mise en œuvre du Pacte se trouverait maintenant, après cette période de mise en route, se ferait à une vitesse de croisière.

Le dernier Conseil a adopté à cet égard un certain nombre de mesures de grande portée, concernant notamment l'achèvement du marché intérieur de l'énergie et la réalisation future du marché unique numérique à l'horizon 2020, des mesures auxquelles il conviendrait d'ajouter, par son importance basique, l'achèvement de l'espace européen de la recherche.

Ce qui est relativement nouveau dans le mécanisme mis en route par ce Pacte c'est le rôle central assumé par la Banque Européenne d'Investissement en tant que pourvoyeur des fonds nécessaires au financement des diverses actions et mesures et ceci en agissant par un effet de levier qui accroit significativement la totalité des engagements financiers, dans le but de soutenir la compétitivité et l'innovation des acteurs économiques et des régions européennes. Par l'extension de ses compétences et de son champ d'action, la BEI devient véritablement la banque de l'Union Européenne.

Les Etats membres se sont mis d'accord pour accroitre le capital de la Banque de 10 milliards de €, permettant ainsi, une multiplication des prêts supplémentaires à hauteur de 60 milliards et la réalisation de projets en cofinancement au niveau national pour un montant de 180 milliards additionnels, en Europe. Pour la Commission Européenne et pour les dirigeants de la Banque, c'est donc un véritable plan de relance qui s'est mis en marche pour la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, même si pour certains, cet effort parait encore insuffisant pour avoir des effets significatifs sur la croissance

L'avantage essentiel de ce mode de financement des investissements par rapport à l'utilisation du circuit bancaire traditionnel est lié à la solidité et à l'image de confiance qui est donnée par la BEI dans ses rapports avec les marchés financiers, ce qui lui permet de lever des capitaux à des taux extrêmement modérés grâce à sa notation « triple A » et d'en faire ainsi profiter les emprunteurs publics et privés.

fenêtre sur l'europe

Dans la situation de crise actuelle, la BEI est, à peu d'exceptions prés, la seule banque à fournir encore des crédits à l'économie, notamment dans un pays comme la Grèce, alors que les autres banques se sont retirées peu à peu de ce pays. C'est une attitude exemplaire qui devrait être suivie par tout le système bancaire pour qu'il retrouve son rôle premier, celui du financement de l'économie réelle.

Les initiatives en matière de prêt seront orientées majoritairement, comme par le passé, vers le financement des investissements des PME mais, ce qui est nouveau, c'est la combinaison de fonds de l'UE avec des ressources de la BEI pour renforcer cette activité de prêt dans les pays et dans les secteurs où les besoins sont les plus pressants et où les situations apparaissent les plus vulnérables. La conception et la mise en route d'initiatives conjointes Commission / BEI au titre du prochain cadre financier pluriannuel devrait, par ailleurs, représenter une contribution importante à la croissance et à l'emploi pour les années à venir.

Selon le dernier rapport de la BEI, les résultats de ses activités de prêt pour le premier semestre 2013, portées essentiellement sur le soutien aux PME, sont assez encourageants, avec une augmentation de 66% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette augmentation va de pair avec l'offre de nouveaux produits adaptés au contexte actuel, comme c'est le cas d'un nouveau mécanisme de financement du commerce extérieur grec, signé au début du mois de juin.

Il convient de souligner que la pratique systématique du cofinancement de projets entre la BEI et les banques de développement nationales, permettra de créer un effet multiplicateur des efforts conjugués au niveau national et européen, en faveur des PME. C'est le cas, par exemple, de l'accord de coopération entre la BEI et la BPI France, (Banque Publique d'Investissement) de création récente, qui utilise à cet effet, un réseau local étendu d'établissements de crédit, proche des consommateurs. Un

autre accord de coopération de ce type est intervenu entre la BEI et le Millenium BCP du Portugal, afin de soutenir également le développement économique des PME portugaises.

La synergie qui se dégagera aussi bien des initiatives conjointes entre la Commission et la BEI que des accords de coopération financière entre cette dernière et les divers systèmes bancaires au niveau national, ne devrait être appréciée à sa juste valeur que lors de l'évaluation à mi-parcours du prochain CFP qui entrera en vigueur le 1er janvier 2014. Cependant, il est à espérer dès maintenant que la dynamique financière d'une telle coopération, constituera un atout majeur pour atteindre les objectifs de croissance et implicitement d'emploi, indispensables pour assurer une véritable sortie de crise de la zone Euro et de l'Union Européenne dans son ensemble.

- **Le trublion de l'Union européenne ?**
  Daniel Guggenbühl

Alors que l'Union européenne intègre cette année un nouvel Etat membre, la Croatie, et que plusieurs autres pays se pressent au portillon d'entrée, les citoyens du Royaume-Uni, qui a rejoint la Communauté européenne de l'époque en 1973, sont à présent favorables, à près de 50%, à une sortie de leur pays de l'Union. L'euroscepticisme, qui gagne du terrain dans l'ensemble des Etats membres, revêt donc au pays de sa Gracieuse Majesté une forme extrême. Est-ce vraiment une surprise ? Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, Churchill disait « *we are **with** Europe and not **of** Europe* » et, tout au long des dernières décennies, le Royaume-Uni a ferraillé avec ses partenaires pour obtenir des dérogations telles que le rabais budgétaire arraché par Margaret Thatcher ou pour rester à l'écart de la zone euro ou de la Charte des droits fondamentaux. Et voilà que le Premier ministre David Cameron a annoncé pour 2017 un referendum sur l'appartenance de son pays à l'Union, ce qui suppose naturellement que son parti, les Conservateurs, remporte les élections législatives de 2015. Dans ce cas, dit Cameron, il demanderait à son parlement un mandat pour renégocier les termes de l'adhésion à l'Union européenne. Le parti Travailliste, de son côté, n'a pas pris position sur la question du referendum, bien que l'euroscepticisme sévisse aussi très largement dans ses rangs.

Que souhaite renégocier le parti de M. Cameron ? Il s'agit essentiellement des engagements liant son pays dans les domaines de la politique sociale, de la justice et de la sécurité, de la libre circulation, de la politique agricole et de pêche. De façon générale, il souhaite « une Europe plus ouverte, plus concurrentielle, plus flexible », moins régulatrice et bureaucratique, mais Cameron estime que le Royaume-Uni devrait en définitive rester dans une Europe ainsi remodelée. Un nouvel acteur de la scène politique britannique est venu exacerber le débat sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union : le parti UKIP (United Kingdom independence Party), soutenu par une partie importante des médias britanniques et qui prône la sortie du Royaume-Uni. Le Premier ministre est ainsi soumis à une forte pression à la fois de l'extérieur et de l'intérieur de son propre parti.

Dans son article 50 [2], le Traité de Lisbonne prévoit la possibilité de quitter l'Union, ce que, dans le cas britannique, on a appelé l'éventuel « Brexit ». Il est vrai que M. Cameron semble oublier que la renégociation préalable qu'il envisage se ferait **dans** l'Union européenne et non **avec** l'Union et que

[2] « Tout Etat membre peut décider, conformément à ses règles constitutionnelles, de se retirer de l'Union ».

toute l'opération nécessiterait donc l'accord des autres Etats membres. Et c'est là que le bât blesse. Il est loin d'être sûr que les partenaires des Britanniques – dont certains sont sans doute plus ouverts que d'autres – seraient prêts à se lancer dans une opération risquant de porter atteinte aux principes fondamentaux de l'Union européenne et, par conséquent, de compromettre de nouveaux progrès de l'intégration européenne voire de précipiter la désintégration de l'Union. De plus on les voit mal engager une négociation qui serait placée sous la menace d'un referendum susceptible de tout faire échouer.

Le Royaume-Uni a-t-il véritablement intérêt à quitter l'Union européenne ? Ses citoyens sont convaincus, de plus en plus, qu'ils vivraient mieux dans un pays qui, à l'instar de la Norvège ou de la Suisse, tous les deux prospères, resterait à l'écart et ne subirait pas les contraintes imposées par « Bruxelles ». Mais les milieux d'affaires pourraient être d'un avis différent et les investisseurs étrangers pourraient être tentés de se détourner d'un pays sorti de l'Union. Traditionnellement, on invoque en Grande Bretagne les avantages que le pays retire de ses « relations spéciales » avec les Etats-Unis du fait de la communauté de langue, de culture et d'histoire. En termes pratiques, cependant, ces avantages ne semblent pas bien concrets. Surtout, les Etats-Unis eux-mêmes n'y attachent guère d'importance et ne voient pas d'un œil favorable un « Brexit ». Et que deviendrait le millier de fonctionnaires britanniques de la Commission ?

Sur le continent, la tentation est grande de se dire qu'après tout, si tel est leur souhait, les Britanniques feraient mieux de larguer les amarres. L'intégration européenne pourrait en retirer des bénéfices en termes de gouvernance améliorée, de politique étrangère plus affirmée et de présence plus visible de l'Union sur la scène internationale. Jacques Delors lui-même a dit dans une interview que « s'ils (les Britanniques) ne suivent pas la tendance allant vers plus d'intégration dans l'UE, nous pourrions malgré tout rester amis, mais sous une autre forme ». Peut-être avait-il à l'esprit un article du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoyant la possibilité de conclure des accords d'association [3].

Il est tout aussi vrai qu'avec le retrait britannique, l'Union européenne perdrait non seulement le pays qui est actuellement, tant par sa population que par son produit intérieur brut, le troisième en importance de ses Etats membres. Le Royaume-Uni est aussi une puissance maritime, militaire et financière et son retrait pourrait affaiblir la politique de sécurité et de défense commune d'une Union privée de la capacité militaire du Royaume-Uni. Ainsi, en matière de défense, celui-ci a des convergences en particulier avec la France, alors que France et Allemagne peinent à s'entendre sur cette question, comme l'a montré le cas de l'intervention en Libye. L'axe franco-allemand est loin d'être sans failles.

Il restera donc à prouver qu'un retrait du Royaume-Uni renforcerait l'Union européenne. En tout état de cause, il appartient à nos dirigeants de faire en sorte que l'Europe retrouve son pouvoir de séduction, que ce soit sur le continent ou au-delà.

[3] Art. 217 : « L'Union peut conclure avec un ou plusieurs pays ou organisations internationales des accords créant une association caractérisée par des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières ».

- **Droit de vote des Européens dans leur pays d'origine ou dans leur pays de résidence ?**
  par Alain BRUN

Les citoyens européens qui résident dans un Etat membre dont ils n'ont pas la nationalité disposent du droit de participer aux élections municipales et aux élections européennes dans leur pays de résidence, aussi bien comme candidat que comme électeur, et ce dans les mêmes conditions que les nationaux. Ces droits ont été réglementés par directives du Conseil adoptées dans la foulée du traité de Maastricht qui les a créés comme conséquence directe de la citoyenneté européenne. A ce titre, ils ont également été introduits dans la Charte des droits fondamentaux et repris bien entendu dans le Traité de Lisbonne.

Pour toutes les autres élections, qu'il s'agisse des élections législatives, des referenda, des élections présidentielles, voire même des élections régionales, aucune mesure n'a été prise au niveau européen, ni même proposée, voire simplement envisagée, au sein de l'Union, au contraire des recommandations adoptées par le Conseil de l'Europe sur la participation des migrants à la vie politique de leur pays d'origine et d'accueil.

On chercherait en vain, sans que ce soit une surprise, des exemples d'Etats membres qui auraient spontanément donné le droit de vote aux élections autres que les élections municipales ou européennes, aux non-nationaux, fussent-ils citoyens de l'Union. Les seules exceptions qui semblent pouvoir être citées sont le droit des ressortissants irlandais de participer à toutes les élections au Royaume-Uni, s'ils y résident, et réciproquement des ressortissants britanniques en Irlande, ainsi que le droit de participation aux élections régionales donné aux non-nationaux dans l'un ou l'autre Etat membre.

Mais, il y a pire et bien pire. Divers Etats membres retirent le droit de vote à leurs propres nationaux, dès lors que ceux-ci ont résidé un certain temps, plus ou moins long, à l'étranger, y compris bien sûr si cet étranger est un Etat membre de l'Union. Ce n'est pas le lieu de dresser la liste de ces règlementations qui aboutissent à la privation du droit de vote dans le pays d'origine ; elles sont souvent extrêmement complexes et variées. On peut citer quand-même l'Allemagne ou le Royaume-Uni dont les ressortissants perdent respectivement le droit de vote après 25 ans et 15 ans de résidence à l'étranger, l'Irlande ou Malte qui interdisent ou limitent strictement à certaines catégories de personnes le vote des nationaux résidant à l'étranger ou le Danemark et la Hongrie qui donnent le droit de vote aux nationaux résidant à l'étranger mais à la condition que ce séjour ne soit que temporaire. On peut citer aussi certains pays comme la Grèce qui ne prévoient aucune modalité pratique permettant l'exercice du droit de vote des nationaux en dehors du territoire national.

La Convention européenne des droits de l'homme, qui reconnaît pourtant le droit de participation à la vie politique, n'est d'aucun secours. Une jurisprudence bien établie de la Cour européenne de Strasbourg considère que les Etats sont fondés à ne donner le droit de vote qu'aux nationaux considérés comme ayant maintenu un lien étroit avec leur pays d'origine. C'est ainsi que la Cour européenne a rejeté, encore tout récemment, le 7 mai 2013, un recours contre le Royaume-Uni. De même les collègues du Conseil de l'Europe qui estimaient que l'obligation de se déplacer de Strasbourg vers la Grèce était un obstacle majeur à l'exercice effectif du droit de vote ont été déboutés dans leur action dans un arrêt rendu le 13 mars 2012.

Ces rapides constats mettent en lumière les graves faiblesses qui affectent la participation à la vie démocratique des citoyens européens lorsqu'ils ont décidé de vivre dans un Etat membre autre que celui dont ils ont la nationalité.

Ces faiblesses sont en contradiction évidentes avec le droit à la libre circulation des personnes au sein de l'Union, qui reste l'une des pierres angulaires de la construction européenne. Parce qu'il a décidé de migrer au sein de l'Union, le citoyen européen risque de perdre tout droit de vote dans son pays d'origine, sans pour autant l'acquérir dans son Etat d'accueil où il vit, travaille, paie ses impôts, participe à la vie sociale. Cette situation devient encore plus criante dans la situation de crise économique actuelle dans laquelle de nombreuses personnes décident – ou sont contraintes – de chercher du travail, de s'installer et de faire l'effort de s'intégrer dans un Etat membre autre que le leur.

Ces faiblesses sont aussi en contradiction évidente avec la nécessaire démocratisation de l'Union, au moment où celle-ci, cahin-caha, développe ses compétences dans les domaines budgétaires et fiscaux, qui sont antinomiques par essence avec tout déficit démocratique.

Dans ce contexte, deux initiatives, de nature il est vrai bien différentes, apportent un peu de lumière et méritent donc d'être saluées.

Tout d'abord la Commission européenne, après des années d'expectative, semble avoir décidé de s'atteler à ces questions. C'est le message qu'elle donne dans le dernier Rapport sur la citoyenneté de l'Union, présenté au mois de mai dernier. Le message y est ambivalent. Tout en privilégiant une approche visant au maintien du droit de vote dans le pays d'origine – pour laquelle elle annonce une proposition législative dans les deux ans à venir -, elle s'engage en même temps à étudier l'approche beaucoup plus ambitieuse en termes de politique européenne, qui aboutirait à donner le droit de vote aux européens dans leur pays de résidence.

La Commission ne peut ignorer les résultats concordants des Eurobaromètres menés successivement au cours de la dernière décennie, qui montrent que les citoyens européens, dans leur majorité, sont favorables à un tel droit de vote. Ces résultats montrent aussi, de manière curieuse, que les citoyens – et dans une plus grande majorité - croient même que ce droit existe déjà, montrant ainsi qu'ils ont une Europe d'avance sur la réalité juridique!

La deuxième initiative à mentionner ici, qui – si elle réussissait - devrait également influencer la Commission – est l'initiative citoyenne européenne « let me vote », qui a précisément pour objet le droit de vote des citoyens européens à toute élection politique dans le pays de résidence. Pour plus d'informations, on consultera le site internet de la Commission sur les initiatives européennes ou le site de l'initiative www.letmevote.eu/en

La tâche est difficile pour le comité de citoyens qui pilote cette initiative et qui, comme la plupart des comités de citoyens des initiatives en cours, est doté de moyens dérisoires en personnel et en support financier. Réunir 1 million de signatures venant de 7 Etats membres au moins requière une campagne d'information et de mobilisation très lourde, alors que le temps est limité, la collecte s'achevant le 28 janvier 2014.

Souhaitons que cette initiative puisse rencontrer, notamment auprès des citoyens européens qui ont choisi un pays d'accueil le plus large soutien et tout le succès nécessaire qui donnerait son sens réel à

l'initiative citoyenne européenne, instrument de démocratie participative introduite par le Traité de Lisbonne.
Il est temps en tout cas, si l'on veut une démocratie européenne, d'élargir la liste des droits politiques des citoyens européens, fixée il y a maintenant un quart de siècle.

.

❖

❖Questions générales

- **Liberté chérie ou liberté honnie ?**
  Jean-Bernard Quicheron

Le 21ème siècle est une période paradoxale où citoyens et politiques attrapent le tournis de l'information à propos de situations qui sont très contrastées selon les continents. Dictatures qui perdurent, pays secoués par des conflits ethniques ou religieux débouchant sur des guerres locales, grandes démocraties où l'on fait peu de cas du citoyen, sauf s'il se révolte violemment.

Gouverner est donc toujours aussi difficile et les moyens modernes d'information viennent bousculer la narration et la perception que les citoyens ont de ceux qui nous gouvernent. Les grandes démocraties ne sont pas à l'abri de ces excès, comme le révèle l'affaire Snowden, du nom de cet ex-agent de la CIA qui a décidé de divulguer urbi et orbi – c'est vraiment le cas de le dire – le fait que les citoyens que nous sommes sont finalement surveillés, écoutés, épiés du matin au soir et ce sur une grande échelle. Certes, il en a toujours été ainsi mais, grâce aux techniques modernes, l'ampleur de cette surveillance est devenue gigantesque, voire démentielle. Savoir que tout appareil moderne électronique personnel peut devenir un espion de nos faits et gestes quotidiens n'est pas rassurant. Localisation, coups de téléphone, courrier électronique et postal, envois de textos (sms), tout ce qui se trouve sur support électronique est susceptible d'être épié. Il n'est pas rassurant d'apprendre que les grands fournisseurs de produits informatiques ont donné leur accord, sous forte pression certes, pour transmettre ces informations !

Nous voilà donc face à des mafias puissantes, à des gouvernements épieurs et curieux, à des politiques qui nient tout d'abord, puis minimisent – sous la force des protestations - toutes ces révélations, face à des banquiers peu scrupuleux qui ont joué avec l'argent du citoyen et qui se voient renfloués par ces mêmes citoyens qui, pour l'ensemble d'entre eux, n'y sont pour rien. Tout cela a de quoi effrayer.

Ce qui est étrange dans tout cela est que, dans ce marais d'accusations, les gouvernements ne voient que M. Snowden, se focalisant ainsi sur un individu et oublient totalement l'acte ou les actes qui sont à la base de ces révélations. On finirait par vouloir nous faire croire que les gouvernements sont vertueux et que M. Snowden est un vilain personnage, lui qui a agi manifestement sous le coup d'un idéalisme soudain lorsqu'il s'est rendu compte que, lui aussi, avait joué ce jeu pendant un certain temps.

Les projecteurs jettent finalement une lumière blafarde sur ceux qui nous gouvernent et sont prêts à se dédire pour justifier leurs actes. Même M. Poutine, qui s'était donné un beau rôle, commence à trouver la situation inconfortable car elle perturbe ses enjeux diplomatiques mondiaux. Quant au Président

Obama, en qui tant de personnes plaçaient leur admiration et leur espoir, il ne peut pas, par le seul jeu de sa dialectique bien rôdée, rester crédible.

Et que faisons-nous chacun d'entre nous ? Finalement peu de choses, tant les moyens mis en œuvre sont gigantesques par rapport aux réactions possibles et aux moyens existants des citoyens.

Voilà bien la preuve que le terme démocratie et son application restent des défis de taille, même au 21ème siècle ! Notre liberté chérie est-elle finalement honnie ?

❖ Informations administratives

- **Corrigendeum**
  Norbert Vogel

Une erreur s'est glissée dans les Information administratives de l'Écrin n° 62 (p. 22 de la version papier, p. 20 de la version en ligne). Le passage relatif à la retraite anticipée doit se lire comme suit :

«Ainsi, un fonctionnaire qui prend sa retraite anticipée (avec ou sans réduction des droits à pension) ne peut rester affilié, même à titre complémentaire, au RCAM (Régime commun d'assurance maladie) s'il exerce une activité professionnelle rémunérée après sa cessation de fonctions. Il restera exclu du RCAM jusqu'à la date où il arrête toute activité lucrative: dès ce moment-là, il pourra demander à cotiser à nouveau et à bénéficier de la couverture du RCAM. À cet effet, il devra envoyer à son gestionnaire de pension et à son Bureau liquidateur une preuve de la cessation de toute activité professionnelle rémunérée. Pour le fonctionnaire en retraite anticipée qui ne travaille pas, aucun problème: il reste couvert.

Les fonctionnaires quittant le service au titre de l'Article 50 (retrait d'emploi dans l'intérêt du service) sont exclus du RCAM, mais ont droit d'office à une couverture primaire dès le moment où ils bénéficient de leur pension proprement dite, même s'ils continuent à travailler ailleurs.»

❖ Les brèves

- **La genèse de l'Union monétaire européenne**

L'Europe : défaite ou défis par Gilles Le Bail

Face à la globalisation, au vieillissement des populations ou à l'épuisement des financements publics, Gilles Le Bail expose dans son nouvel ouvrage « *L'Europe* : défaite ou défis », les différents enjeux auxquels l'Union européenne doit répondre pour surmonter les crises. Alors que les peurs, à droite comme à gauche, alimentent les populismes et le tumulte des passions humaines sur le vieux continent, il promeut une construction humaniste et politique d'une Europe plus démocratique, plus protectrice et favorisant les liens entre Européens.

Source : Fondation Robert Schuman

- **L'europhilie s'effrite**

« Il ne peut pas y avoir d'europhilie tant que les hommes politiques disent que tout ce qui est bien c'est eux et tout ce qui est mal, c'est l'Europe, et tant qu'on n'a pas de vrai projet européen ».

Jacques Attali dans Le Soir

- **Next European elections**

The Council decided to bring forward the period of the next European Parliament's elections from 5-8 June to **22-25 May 2014**.

This follows the positive opinion of the European Parliament given on 21 May. The main objective of advancing the electoral period is to ensure optimal conditions for the elections and hereby to strengthen the European Parliament's legitimacy. It also responds to a request by the European Parliament from 2005. At this time, the Parliament asked to bring forward the date of the election to May so that it can better organise itself to expedite the election of the new Commission President and avoid the beginning of the summer vacation in several member states.

From : Council of the European Union

- **Cyclisme sans frontières**

Le 23 juin 2013 a eu lieu, dans le cadre de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, premier Groupement européen de coopération territoriale (GECT), une randonnée cycliste à laquelle ont participé des amateurs de la « petite reine » venus des deux côtés de la frontière franco-belge. Les trois pôles de l'Eurométropole forment un triangle équilatéral de 35 kilomètres de côté avec, au centre,

Roubaix, située à 25 km des autres villes. L'événement a été organisé par des clubs de cyclotourisme de ces quatre villes, en partenariat avec l'Eurométropole.

Il s'agissait de la première édition d'un événement de ce type, destiné à promouvoir les valeurs de l'Europe. Des cyclistes sont partis simultanément dans la matinée de chacune des trois villes pour se retrouver à Roubaix, d'autres sont partis de Roubaix pour se rendre dans l'une des villes de l'Eurométropole, chacun ayant parcouru une cinquantaine de kilomètres. Ils ont été accueillis et ravitaillés dans chacune des villes et leurs parcours étaient jalonnés de points remarquables tels que le Vélodrome de Roubaix ou le Mont Saint-Aubert.

Il y eut l'une ou l'autre crevaison, de la pluie mais aussi beaucoup de bonne humeur. Une nouvelle édition de cet *Euroclassic* est d'ores et déjà prévue pour 2014.

L'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai (www.eurometropolis.eu) a été établie en 2008. Elle a une ouverture sur un territoire multiculturel de 3550 km2 et de quelque 2,1 millions d'habitants, chargé d'histoire et de culture.

- **Le PIB par habitant dans les pays de l'Union européenne**

Premières estimations pour l'année 2012 du PIB par habitant exprimé en standards de pouvoir d'achat :

Au-dessus de la moyenne de l'UE

Luxembourg : plus de deux fois et demie
Autriche, Irlande, Pays-Bas, Suède : 30%
Danemark, Allemagne, Belgique, Finlande : entre 15 et 25%
Royaume-Uni, France : 10%

En-dessous

Italie, Espagne : juste en-dessous
Chypre : 10%
Malte, Slovénie, République tchèque, Slovaquie, Grèce, Portugal : entre 15 et 25%
Lituanie, Estonie, Pologne, Hongrie, Lettonie : entre 30 et 40%
Roumanie, Bulgarie : plus de 50%

Source : Eurostat

❖ In memoriam ?

- **Charles Van der Vaeren (1930 – 2013), Président fondateur d'Europe – Tiers Monde**
  par Peter Troberg

Charles Van der Vaeren était un de ces pionniers de la construction européenne qui ont rejoint la Commission dès sa création en 1958. Il intégra la Direction Générale du Développement (aujourd'hui la DEVCO) quand elle commença ses activités. Plus tard, il rejoignit la DG des Relations Extérieures où il fut chargé des plans d'action en matière de lutte contre la drogue.

Charles a très bien connu l'Afrique où il voyageait souvent. Il a largement contribué à la conception et à la mise en œuvre de la politique européenne du développement et s'occupait surtout de l'évaluation des actions engagées. Mais, très tôt, il sentit le besoin de venir en aide aux populations défavorisées des pays pauvres de façon plus personnelle qu'à travers son seul engagement professionnel. Son idée était qu'une solidarité du personnel des institutions européennes avec des populations locales des pays en voie de développement devrait se concrétiser dans la réalisation de microprojets, financés par des cotisations personnelles des fonctionnaires. C'est dans ce but qu'avec l'aide d'une vingtaine de ses collègues, il créa l'Association « Europe – Tiers Monde » dont la première Assemblée Générale eut lieu le 25 mars 1968. De 1968 à 1978, Charles fut président de cette Association, d'ailleurs toujours très active aujourd'hui.

Après son départ de la Commission, Charles continua à s'intéresser aux questions du développement. Il fut président d'Oxfam Solidarité pendant 18 ans et contribua activement à la création d'Oxfam International. Jusqu'à la fin de sa vie, il fut président du conseil académique de l'Université de Paix.

La disparition de Charles coïncide avec le 45e anniversaire de l'Association "Europe – Tiers Monde", qui cette année a pris le nom de « EU can Aid !». Encore en mars dernier, Charles a tenu à nous féliciter de l'anniversaire de l'Association. Quel meilleur témoignage de gratitude que de continuer, dans son esprit, à sensibiliser nos collègues aux problèmes des populations les moins favorisées dans les pays en développement et à y financer des microprojets de développement.

❖ Lu pour vous

- **« Le déclin » de David Engels**[4]
  Norbert Vogel

À l'heure où le «déclinisme» est à la mode, un ouvrage intitulé «Le Déclin» ne peut que susciter la curiosité, surtout lorsqu'il est sous-titré «La crise de l'Union européenne et la chute de la République romaine – Analogies historiques». David Engels, qui est professeur d'histoire romaine, part d'un postulat très simple : la nécessaire solidarité entre les pays de l'Union est impossible sans l'existence d'une identité commune, reposant elle-même sur des valeurs partagées. Mais, au lieu de vouloir «construire» artificiellement une telle identité sur des idéaux universalistes, jugés trop peu

[4] *Éditions du Toucan, 2012, 374 p.*

fédérateurs, il est préférable de puiser dans l'histoire millénaire de l'Europe les éléments d'une conscience commune préexistante et acceptée, «en bien ou en mal». Bref, pour Engels, le salut réside dans un retour aux valeurs traditionnelles, dans «un passé ressenti avec solidarité … et fierté».

Après s'être attaché à démontrer le caractère cyclique de l'histoire, Engels adopte donc une approche comparatiste pour établir des parallèles entre l'Union européenne du début du XXI[e] siècle et la République romaine tardive. Son angle d'attaque est original, puisqu'il retient comme critères de comparaison douze valeurs sur l'importance desquelles des citoyens européens ont été invités à se prononcer lors d'une enquête «Eurobaromètre», à savoir : la paix, les droits de l'homme, le respect de la vie humaine, la démocratie, l'État de droit, les libertés individuelles, l'égalité, la tolérance, la solidarité, l'épanouissement personnel, le respect des autres cultures et la religion.

Sous chacun de ces aspects, l'auteur compare deux situations séparées par plus de vingt siècles et dégage immanquablement des analogies qu'il juge «troublantes». Il serait fastidieux de passer en revue les douze chapitres consacrés à cette analyse, mais on ne peut s'empêcher de constater que, lors de l'enquête Eurobaromètre de 2008, 27 % à peine des personnes interrogées ont cité «la démocratie» comme l'une des trois valeurs qui comptaient le plus pour elles, et 34 % seulement l'ont rangée parmi les trois valeurs qui représentent le mieux l'UE… Engels a dès lors beau jeu d'établir un parallèle avec une époque où les citoyens romains étaient prêts à sacrifier le régime républicain et à accepter l'avènement d'un pouvoir absolu (l'Empire), considéré comme gage de paix, de stabilité et de prospérité.

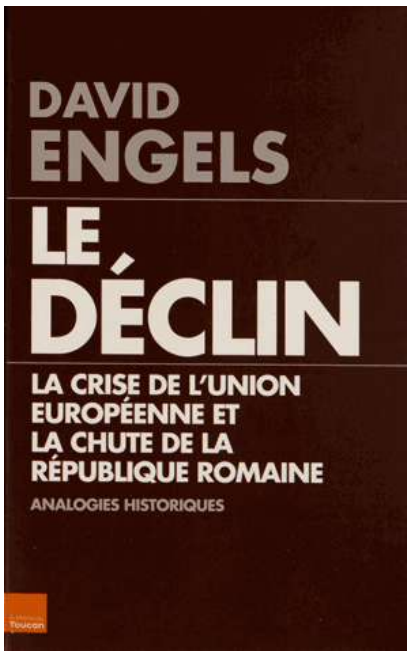

Au terme de son analyse diachronique, l'auteur parvient à une conclusion qui en fera bondir plus d'un : «Il y a deux mille cent ans comme aujourd'hui, l'appartenance ethnique, le comportement démographique, les traditions familiales, l'identité culturelle, spirituelle, intellectuelle et artistique, et finalement les idéaux sécuritaires, institutionnels, fédéraux et politiques sont devenus si conflictuels que la résolution de cette crise devra, soit passer par une implosion du système pour trouver sa résolution, soit par un retour en force à un autoritarisme conservateur».

Autrement dit : c'est la perte des valeurs traditionnelles qui a jeté le peuple romain dans les bras d'un autocrate et l'UE risque de connaître le même sort…

Voilà une affirmation qui ne semble guère compatible avec l'idée que l'on se fait d'une Europe démocratique. Dans un long post-scriptum intitulé «Demain, l'Empire ?», Engels atténue d'ailleurs quelque peu la brutalité de son constat initial en parlant d'un «gouvernement central fort».

Mais qui désignerait ce pouvoir fort ? Qui le contrôlerait ? Et qui aurait le pouvoir de le destituer ?
Quoi qu'il en soit, affirmer que l'UE est condamnée à devenir un «empire» pour assurer sa survie revient à s'enfermer dans un déterminisme historique dont les conséquences pourraient être désastreuses.
Entre la République romaine finissante et l'Union européenne d'aujourd'hui, il existe une différence essentielle: si Rome a étendu son territoire par des conquêtes militaires, l'UE s'élargit pacifiquement par des adhésions volontaires, ce qui change fondamentalement la donne. Engels l'admet d'ailleurs, mais n'en tient pas réellement compte dans son raisonnement.

«Le Déclin» est un livre amusant à lire, bien documenté, volontiers provocateur et reposant sur une belle érudition … mais à prendre «*cum grano salis*».

❖ Ils nous ont quittés

(mai - juin – juillet - août 2013)

Nom, Prénom	*Date de naissance*	*Date de décès*	*Institution*
ANTONAROS Giorgio	1938 / 04 / 09	2013 / 05 / 25	CES
ARNESEN Jan	1950 / 04 / 03	2013 / 05 / 18	COM
AZARIO Valentina	1948 / 08 / 08	2013 / 04 / 15	PE
BANK Henning	1937 / 01 / 03	2013 / 03 / 19	COM
BAPTISTA Manuel	1940 / 10 / 29	2013 / 06 / 30	CJ
BARANZINI Angelo	1927 / 09 / 15	2013 /07 / 12	COM
BERGER Jean	1927 / 02 / 27	2013 / 05 / 17	PE
BEST-OTTE Hendrika	1927 / 12 / 28	2013 / 07 / 01	COM
BLOCTEUR Robert	1927 / 07 / 20	2013 / 05 / 08	COM
BOCQUILLON Jacques	1919 / 08 / 05	2013 / 05 / 30	CM
BOGAERT Nicole	1945 / 03 / 22	2013 / 04 / 23	COM
BORELLA Alberto	1929 / 12 / 12	2013 / 05 / 12	COM
BOUDART Jean-Jacques	1946 / 02 / 10	2013 / 04 / 01	COM
BOURDOUXHE René	1934 / 02 / 02	2013 / 03 / 23	COM
BRENNECKE Hedwig	1917 / 03 / 26	2013 / 04 / 16	COM
BRENNER Rolf	1934 / 02 / 04	2013 / 06 / 06	COM
BROWN Roy	1923 / 08 / 27	2013 / 04 / 23	PE
CARDINAL Bernard	1944 / 10 / 19	2013 / 03 / 16	COM
CECCHETELLI Leonella	1928 / 11 / 08	2013 / 07 / 09	PE
CIOFFI Enrico	1941 / 09 / 26	2013 / 03 / 30	PE
CONRADO GOMEZ Alfonso	1952 / 05 / 23	2013 / 05 / 15	COM
COSSU Livia	1943 / 02 / 06	2013 / 07 / 21	COM
COTOGNI Marcella	1934 / 08 / 03	2013 / 07 / 15	PE
DE GRAAF Antoniette	1922 / 04 / 08	2013 / 03 / 06	COM
DE PERSIO Elsa	1943 / 03 / 05	2013 / 06 / 22	COM
DE VITO Nicola	1939 / 09 / 30	2013 / 06 / 16	COM
DE VLIEGER Alain	1951 / 05 / 23	2013 / 04 / 25	PE
DI NARDO Liborio	1943 / 05 / 23	2013 / 05 / 19	COM
DIARD Colette	1941 / 01 / 23	2013 / 05 / 29	COM
DONNINI Giannina	1957 / 05 / 08	2013 / 05 / 05	COM
EFTYCHIADIS Charaiampos	1964 / 05 / 27	2013 / 05 / 04	CM
FERRARIN Germana	1947 / 06 / 22	2013 / 04 / 01	CJ
FISCHER Bernard	1940 /09 / 08	2013 / 03 / 07	COM
FRASER John Gordon	1941 / 02 / 26	2013 / 07 / 16	COM

GARCIA-ESCRIBANO Justo	1939 / 06 / 11	2013 / 06 / 01	COM
GIARDINA Maria Debora	1930 / 11 / 16	2013 / 03 / 25	COM
GIOA Biasantonio	1925 / 04 / 21	2013 / 07 / 17	COM
GLYNOS Giorgos	1946 / 03 / 24	2013 / 05 / 29	COM
GUAITANI Gianfranco	1940 / 06 / 21	2013 / 06 / 26	COM
GUISLAIN Christiane	1947 / 09 / 07	2013 / 06 / 07	COM
HEDDERICH Walter	1926 / 05 / 29	2013 / 05 / 16	CC
HENDRICKX Antoine	1923 / 07 / 28	2013 / 04 / 23	COM
HEYDEN Karin	1941 / 06 / 09	2013 / 07 / 12	COM
HOFMANN Albert	1928 / 05 / 08	2013 / 05 / 01	COM
JANSSENS Raymond	1922 / 05 / 24	2013 / 04 / 22	COM
JELSMA Willem	1936 / 10 / 15	2013 / 05 / 11	COM
JOTTARD Marc	1937 / 01 / 10	2013 / 04 / 06	COM
KAHN Michele	1933 / 02 / 06	2013 / 05 / 22	COM
KAUFMANN Christiane	1934 / 07 / 22	2013 / 05 / 05	COM
KIHM Daniel	1946 / 03 / 10	2013 / 04 / 03	PE
KLARIC Ivan	1936 / 05 / 20	2013 / 06 / 05	COM
KLEIN Jocelyne	1931 / 08 / 12	2013 / 07 / 16	CM
KLUTH Hans	1930 / 05 / 04	2013 / 04 / 09	COM
KRAJCAR Anna	1922 / 07 / 26	2013 / 07 / 18	COM
KRIER-PUTZ Fernande	1951 / 12 / 03	2013 / 07 / 19	PE
LANZA Franco	1932 / 12 / 03	2013 / 06 / 07	COM
LAZZARI Peter	1952 / 09 / 28	2013 / 07 / 09	COM
LEYMARIE Jose	1910 / 04 / 12	2013 / 05 / 10	COM
LIXON Martine	1958 / 11 / 03	2013 / 05 / 16	CJ
LUEHRS Dietrich	1944 / 03 / 18	2013 / 05 / 15	CM
MAAS Eduard	1926 / 05 / 29	2013 / 03 / 29	COM
MALVAUX Juliette	1921 / 12 / 12	2013 / 04 / 10	COM
MEERWEIN Lilo	1926 / 02 / 11	2013 / 04 / 25	COM
MELONI Raimondo	1935 / 04 / 21	2013 / 06/ 08	COM
MENDES DA COSTA Antonio	1945 / 04 / 02	2013 / 05 / 05	CM
MICHEL Richard	1920 / 12 / 25	2013 / 07 / 09	CC
NEIRYNCK Danielle	1954 / 06 / 18	2013 / 04 / 26	COM
NOSCHESE Caterina	1942 / 12 / 31	2013 / 04 / 15	COM
PALONE Helga	1937 / 04 / 12	2013 / 04 / 06	PE
PARMENTIER Chistian	1951 / 01 / 23	2013 / 06 / 14	CJ
PASCALICCHIO Vitantonio	1937 / 07 / 27	2013 / 03 / 27	COM
PERDIEUS Johnny	1947 / 07 / 27	2013 / 04 / 08	CM
PFLOESCHNER Fred	1928 / 07 / 11	2013 / 07 / 15	COM
PIERINI Giancarlo	1929 / 07 / 23	2013 / 04 / 06	COM
PIRONIO Enzo	1921 / 09 / 01	2013 / 03 / 27	COM
PIVETTA Rita	1930 / 11 / 10	2013 / 03 / 19	PE
PLAJA Evelina	1920 / 02 / 29	2013 / 06 / 08	COM
PLANCHARD Jacques	1929 / 05 / 18	2013 / 06 / 28	CC

REATI Angelo	1939 / 02 / 02	2013 / 07 / 23	COM
RENSEN Jacqueline	1935 / 04 / 17	2013 / 05 / 14	PE
RENSHAW Derwert	1930 / 06 / 20	2013 / 05 / 28	COM
REYLANDER Heinz	1920 / 04 / 06	2013 / 05 / 27	COM
ROLLING Léon	1929 / 05 / 06	2013 / 04 / 09	COM
ROWLANDS John	1927 / 12 / 10	2013 / 06 / 12	COM
SANCHEZ VEGA Joaquina	1973 / 03 / 05	2013 / 05 / 08	COM
SCHEINERT Paul	1915 / 06 / 29	2013 / 03 / 27	COM
SCHEPERS Hubert	1921 / 07 / 04	2013 / 04 / 07	CM
SCHMITT Gertrude	1921 / 07 / 17	2013 / 07 / 24	PE
SPRINGAEL Roger	1928 / 02 / 01	2013 / 06 / 10	COM
SUBTIL Gerda	1937 / 02 / 01	2013 / 03 / 26	PE
TERN-SCHMIDT Hannelore	1927 / 10 / 19	2013 / 06 / 03	COM
THONON Madeleine	1931 / 10 / 04	2013 / 06 / 15	COM
THORNTON Euphemia	1936 / 03 / 17	2013 / 07 / 20	COM
TIMMER Marianne	1946 / 05 / 23	2013 / 06 / 13	CC
TREDEZ-KRASS Christine	1933 / 07 / 01	2013 / 06 / 02	CM
TRIO Léa	1940 / 07 / 12	2013 / 05 / 28	COM
TYTGAT Denis	1929 / 03 / 14	2013 / 04 / 04	COM
TZUPAK Marina	1937 / 03 / 22	2013 / 04 / 09	COM
VAN BAELEN Guido	1945 / 10 / 01	2013 / 05 / 11	COM
VAN DER VAEREN Charles	1930 / 04 / 14	2013 / 04 / 28	COM
VON LUDWIG Siegfried	1925 / 11 / 16	2013 / 06 / 16	COM
VAN OSSEL Jean	1924 / 05 / 02	2013 / 07 / 15	COM
VANDERWILDT Colette	1940 / 12 / 23	2013 / 07 / 19	COM
WAGENER Michel	1922 / 09 / 10	2013 / 04 / 13	CJ
WAUTERS Marie-Antoinette	1927 / 01 / 28	2013 / 04 / 04	COM
WELTER Pierre	1934 / 08 / 29	2013 / 04 / 08	COM
ZAPPATTINI Augusto	1927 / 10 / 23	2013 / 04 / 09	COM
ZIJLSTRA Kees	1931 / 01 / 24	2013 / 04 / 25	COM

- **Format de l'Ecrin**
  NdlR

Chers lecteurs, chères lectrices,

Vous avez été nombreux et nombreuses à avoir eu l'extrême gentillesse de nous faire part de votre avis quant au nouveau format B5 de l'Ecrin. Nous ne pouvons malheureusement pas publier tous vos témoignages par manque de place.

Mais sachez que l'écrasante majorité d'entre vous appréciez le nouveau format et que nos craintes quant à sa lisibilité par des yeux fort sollicités par le travail dans les institutions européennes étaient infondées. Certain(e)s d'entre vous ont même saisi l'occasion pour nous féliciter du travail accompli. Sachez que nous sommes ravis de votre opinion. Car le bénévolat aime aussi la reconnaissance.

Vous recevrez dorénavant une version B5 mise en page par les services de la Commission, dont nous louons au passage la grande compétence.

Merci de vos diverses réactions et bonne lecture

Au nom du Comité de rédaction
J.-B. Quicheron

❖ Rions un peu

- **L'expérience des Anciens, celle des dinosaures ?**

Bien entendu, nous apprécions votre expérience, je vous jure que personne ici ne parle de vous comme des dinosaures

Agatha Christie

Zeugin der Anklage

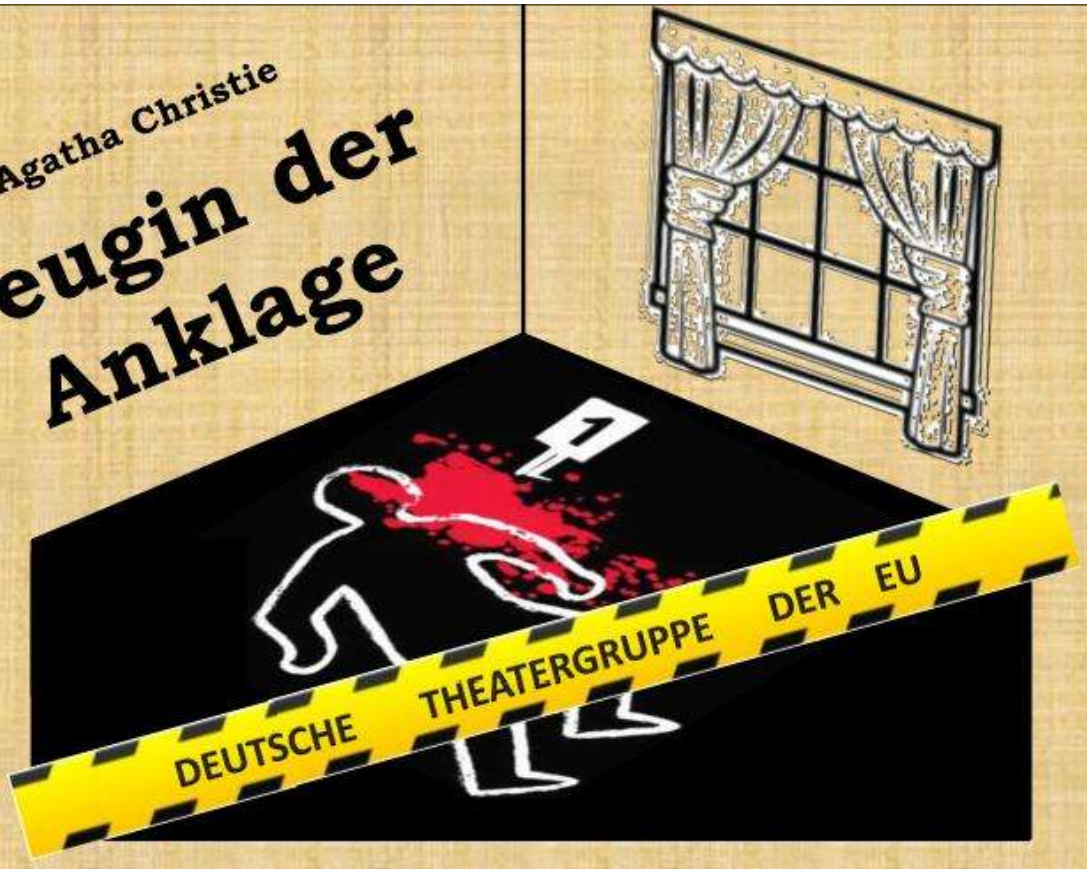

FREISPRUCH oder LEBENSLÄNGLICH ?

Eine wohlhabende Dame fällt einem Gewaltverbrechen zum Opfer, aber der Angeklagte beteuert seine Unschuld. Wie wird die spannende Gerichtsverhandlung mit den überraschenden Zeugenaussagen ausgehen? Finden Sie es heraus am

9./10./11./12. Oktober 2013

20.00 Uhr

mit

Bettina Blasig, Isabella Eisenberg, Sven Engelmann, Roland Farkas, Peter Frei, Klaus-Holm Halberstadt, Dominique Hanreich, Konstanze Hanreich, Heide Heidenstecker, Jiří Hladík, Uschi Krampe, Leonie Marder, Inge Piffert, Jörg Pockrandt, Albert Strub und Heiko Wagner

Regie: Konstanze Hanreich

Wo? In der ‚Bosuil' in Jezus-Eik (hinter der Kirche), 3090 Overijse, Witherendreef 1,

Eintritt 15,- € / Schüler und Studenten 10,- € , Vorverkauf ab 16.09.2013

Tel. 02/633.26.69 e-mail: DT.Karten@gmail.com

❖ **Ils écrivent !**

Et pour clore ce numéro, nous vous présentons ce poème joliment écrit en italien par Giulia Poto dont le style est sans nul doute le pendant de son éternel émerveillement – vu son grand âge ! Merci.

Poèmes de Giulia Poto, membre de la section Belgique (née en 1920)

LA ROSA

La cosa piu bella
ch'io conosca
é une rosa che s'apre nell'anima
all'alba del giorno,
prima che il sole divori
la vita, ed esangue
la lasci ne l'ore sfiorire
fino al vespero tardo, languida
avanti alla solenne
ombrosa porta de la Notte, dove
anche la rosa trova il sonno lugubre.

IL VOLTO

Il tuo volto m'appare nell'ora
silenziosa, como una pace
nuova, nell' ombra muta della stanza.

Io ti parlo, ti dico sottovoce
i misteri che l'anima nasconde,
che ad altri mai nella mia vita dissi,
che non ebbero mai tanto conforto.

Vieni, apri il tuo cuore e il tuo tormento.

Nulla devi celarmi della pura
anima. Vieni, parlami, sommesso,
delle cose che a te nel cuore piangono.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS
DES COMMUNAUTES EUROPÉENNES

Section Belgique 23/07/2013

Composition du Conseil d'administration

Président	André Vanhaeverbeke	responsabilité des dossiers expertise des Anciens
Vice-présidents	Ludwig Schubert Dominique Deshayes	Statut, Pensions et Méthode relations avec le PMO
Secrétaire	Yvette Demory (*)	activités culturelles et de loisirs, conférences Contrôle accès au site web

(*) assistée de Norbert Vogel pour la gestion du Secrétariat.

Trésorier	Gilbert Lybaert	finances, gestion des effectifs, webmaster
Membres	Pierre Blanchard	caisse et assurance maladie
	Giangaleazzo Cairoli	affaires juridiques et assurances maladie
	Ian Collisson	maisons de repos
	Thérèse Detiffe	activités culturelles et de loisirs, conférences
	Michel Foucault	relation avec les Comités paritaires
	Jeannine Franchomme	consultation des adhérents (promotion de l'Association, enquêtes auprès des affiliés)
	Philippe Loir	actions sociales
	Jean-Bernard Quicheron	rédacteur en chef de l'Écrin
	Eliane Van Tilborg	nouveaux projets maisons de repos

Conseils en informatique : Margarethe Braune.

Représentation au Conseil d'administration de l'Internationale

Titulaires	André Vanhaeverbeke Ludwig Schubert	**Suppléants**	Philippe Loir Jeannine Franchomme

Permanence au Secrétariat

Tous les matins de 9h30 à 12h30 : Karine Pollenus, Helpdesk sociale.

LUNDI : Yvette Demory, Thérèse Detiffe, Gilbert Lybaert, Diane Rijke, Liselotte Schultess,

MARDI : Jeanine Devos, Susan Denton, Maria Teresa Petrillo,

MERCREDI : Thérèse Detiffe, Elisabeth Haelterman, Gilbert Lybaert, Maria del Carmen Perez,

JEUDI : Yvette Demory, Betty Muller, Emma Pasquarelli, Norbert Vogel,

VENDREDI : Maria del Carmen Pérez, Maria Teresa Petrillo, Norbert Vogel.

Le Président est au bureau les mardi, mercredi et jeudi matin.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
SC29 02/16 - B 1049 Bruxelles (Belgique) – ☎ (32) 02/ 295 38 42 ou 296 48 24 - Fax (32) 02/299 52 89
Banque: compte n° 210-0377700-34 - BIC : GEBABEBB - IBAN : BE68 2100 3777 0034 - N° d'entreprise : 450733759
E-mail : aiace-be@ec.europa.eu - http://www.aiace-be.eu
C:\Documents and Settings\Suzanne\Mes documents\Downloads\AIACE Composition CA 2011 (5).doc

20/07/2013

MAISONS DE RETRAITE - Belgique

Nous pouvons vous les conseiller, cette liste n'est toutefois pas exhaustive et les prix peuvent changer.

CODE POSTAL	COMMUNE	NOM/ADRESSE	NO. DE TELEPHONE ET NOM DU CONTACT	PRIX 1 LIT(EUR)	PRIX 2 LITS(EUR)	Nbre. LITS	
1000	Bruxelles	Résidence Porte de Halle, Bvd de Midi 142	Tél.02/5080511:M.Scheyven	48/jour	41/jour& pp	MR23MRS127	
1000	Bruxelles	Maison Sainte Monique, Rue Blaes 91	Tél.02/5456060:M.Snauwaert	46/jour	42/jour& pp	MR25MRS60	
1020	Laeken	Maison Saint-Ignace, Av. de Lima, 20	Tél.02/4741611: Mme. Kathelijne	51/jour	46/jour&pp	MR87MRS55	
1020	Laeken	Résidence Parkside, Av. Général de Ceuninck, 75	Tél.02/4771577: Mme Fourez	2343-3012/mois	2925-3645/mois	MR95MRS40	new
1040	Etterbeek	Résidence Thibault, Av.de Thibault 49	Tél.02/7356533: M.Wattiez	1045/mois	1845/mois	MR60/MRS 0	
1050	Ixelles	Résidence Balmoral, Rue St. Georges, 10	Tél.02/6271530: Mme Bastien	1915/mois	2957/mois	MR60/MRS 0	new
1070	Anderlecht	Jardins de la Mémoire, Route de Lennik 792	Tél.02/5220202: Mme De Kirianov	59/jour	55/jour& pp	VOIR NOTE C	
1080	Molenbeek St Jean	Home Sebrechts, Av. F. Sebrechts, 40	Tél.02/4616111: Mme Schoukens	45-52/jour	38pp/jour	MR155MRS65	new
1090	Jette	Home Castel, Av. du Comte de Jette,1	Tél.02/4771471: Mme Quittner	43-70/jour	65/105/jour	MR62MRS30	new
1090	Jette	Résidence Christalain, Av. des Démineurs 2	Tél.02/4220711: M. Gilson	1587/mois	1767/mois&pp	VOIR NOTE B	
1140	Evere	Résidence Tamaris, Av. L. Grosjean, 49	Tél.0498/972525: Mme Vermeulen	2418-2722/mois	3627-4083/mois	MR144MRS 0	new
1140	Evere	Seniorie d'Evere, Av. du Frioul, 20	Tél:02/7060100: Mme Mugnani	50/jour	41pp/jour	MR75MRS50	new
1150	Wol.St.Pierre	Résidence Apollo, Rue des Palmiers 29	Tél.02/7335443: Mme.Dedieu	46/jour	40/jour& pp	MR/MRS70	
1150	Wol.St.Pierre	Résid.Val Duchesse, Av. Jules César 11	Tél.02/7703420: Mme.Collard	45/jour	37/jour& pp	MR35MRS25	
1160	Auderghem	Résidence Carina, Av.Herman Debroux 50	Tél.02/6753003: M.Mobindi	48/jour	41/jour& pp	MR49MRS69	
1160	Auderghem	Résid.Parc des Princes, Av.Van Horenbeeck 192	Tél.02/6721185: Mme.Plevoets	27>56/jour	NA	MR45	
1180	Uccle	Résidence Hamoir, Av.Hamoir 1	Tél.02/3790700: Mme.Dopchie	2804/mois	3650/mois	Res.Serv. (54)	
1180	Uccle	M.R.S. Nazareth, Chée.de Waterloo 961	Tél.02/3736403: Mme.Bonnewijn	50/jour	43/jour&pp	VOIR NOTE A	
1180	Uccle	L'Olivier, Av.des Statuaires 46	Tél.02/3721248: Mme.Dasnoy	59/jour	48/jour&pp	MR40/MRS45	
1180	Uccle	Résid. Lycée Français, Av.du Lycée Français 6	Tél.02/3753744: M.Pau	32>60/jour	60>78/j.&pp	MR200	
1180	Uccle	Parc Palace, Av. du Lycée Français 2	Tél.02/3751479: M.Matton	33>41/jour	63>83/j.&pp	MR180	
1180	Uccle	Jardins de Longchamp, Av. Winston Churchill 255	Tél.02/3495711: Mme De Coen	àp de 63/jour	àpde 57/j.& pp	MR52/MRS64	
1180	Uccle	Domaine Churchill, Av. Winston Churchill 253A	Tél.02/3481900: Mme Decree	2360/mois	4385/mois	Res.Serv. (71)	
1180	Uccle	Les Fleurs d'Aubépine, Ch. de Waterloo 1525	Tél.02/3720272: Mme Miecret	àpde 68/jour	àpde 53/j.& pp	MR71/MRS71	
1200	Wol.St.Lamb	Résid.Montgomery, Bd.Brand Whitlock 18-20	Tél.02/7341896: Mme.Vargiamidis	1750/mois	2250/mois	Res.Serv. (55)	
1200	Wol.St.Lamb	Les Jardins d'Ariane, Avenue Ariane 1	Tél.02/7768787: M.Staquet	84/jour	69/ jour&pp	MR159	
1301	Bierges	Résid.Point du Jour, Rue des Champles 8	Tél.010/420710: M.Druet	1441/mois	2049/mois	MR71MRS55	
1332	Genval	Home Béthanie, Bois Pirart 127	Tél.02/6550070: M.Meyeir	41/jour	36/jour&pp	MR38MRS30	
1340	Ottignies	Résidence Chenoy, Av.des Combattants 93	Tél.010/410787: Mme.Rome	àp de 1116/mois	1952/mois	MR55MRS60	
1410	Waterloo	Résidence de la Cense, Bd. De la Cense, 70	Tél.02/3526811: Mme D'Orazio	60-81/jour	néant	MR48MRS55	new
1420	Braine l'Alld	Résid. Le Ménil, Rue du Ménil 95	Tél.02/3870606: M.Gernez	1369/mois	1986/mois	MR62MRS59	
1950	Kraainem	Het Atrium, A. Dezangrélaan 19	Tél.02/7252880: Mvr Boonen	47/dag	41/dag & pp	MR15MRS25	
3001	Heverlee	Home Vogelzang, Tervuursesteenweg 290	Tel.016/279711: Mvr. Swings	54/dag	40/dag & pp	MR76MRS76	
3110	Rotselaer	De Wyngaert, Dijlsestraat 48	Tel.016/474410: Mvr. Roelens	58/dag	44/dag&pp	MR56MRS64	

NOTE A: Un établissement bien orienté vers les moins valides et les cas urgents. MRS 150
NOTE B: Un établissement avec 80 chambres MR, 40 MRS et 16 appartements en Résidence service
NOTE C: Un établissement 100% orienté vers la maladie d'Alzheimer; MR 20; MRS 100

En attente, la Résidence du Cinquantenaire qui remplace Grey Couronne, encore à visiter